

L'Écho SALVAGNAC L'ÉCHO L'ECHO L'ECHO

Bulletin municipal d'information | Mai 2022



P. 2 | Le mot du maire | L'Écho du Tescou #145 | L'Écho du Tescou #145 | Conseil municipal 7 avril 2022 | P.3

Sommaire Le mot du maire. Comptes rendu du Conseil municipal. Élections présidentielles et législatives. Vie publique, sociale et économique Actualités du CCAS р8 Esprit civique. p 13 Brèves locales tarnaises. p 14 Ukraine p 15 Travaux. p 17 Marcel & Valentin p 18 Chantiers éco-citoyens. p 19 Don de tableaux p 19 Odette Maurel .p 20 Santé et prévention. p 21 Prise en charge des tests p 21 antigéniques Brèves. p 22 Le Café Au Bord du Monde p 22 Liberté, Égalité, Fraternité. .p 23 Histoires de joints .p 24 Rencontre. p 24 Culture ...p 25 Rencontre avec Michel Darios. La Scène Nationale d'Albi p 25 La bibliothèque. p 26 Livresse des mots. p 27 Vie associative Ordinaire Extra .p 28 La Pétanque Salvagnacoise ..p 28 Lumen&Co.. .p 29 .p 29 Vox musica. Rives du Tescou Football Club.. ...p 30 Vie pratique Agenda des manifestations. État Civil et infos utiles.

L'Echo du Tescou n° 145

Bulletin municipal de la Mairie de Salvagnac - Parution trimestielle mairie.salvagnac@wanadoo.fr

Directeur de publicationBernard Miramond

Les membres du comité

Régine Added, Frédérique Massat, Mireille brunwasser, Sonia Aubertin, Evelyne Grousset

Avec la participation de

Christelle Torrente, secrétaire de mairie

Merci aux contributeurs particuliers de ce numéro

Mise en page

Tim Bastian

Chères concitoyennes, chers concitoyens,



Les élections des 10 et 24 avril dernier ont renouvelé M. MACRON comme Président de la République pour les cinq prochaines années. Chacun a pu faire son « choix » suivant son analyse politique. Le temps démocratique est passé avec ses espoirs et ses frustrations. Dans notre commune, avec 37,75% des inscrits, les abstentionnistes et les électeurs, qui ont voté blanc ou nul, ont marqué leur refus de n'avoir comme choix que de départager les deux candidats finalistes. Au niveau national, ces résultats révèlent la fracture sociale qui

s'est accrue ces cinq dernières années dans notre société. Fracture sociale pointée du doigt par *le mouvement des gilets jaunes* il y a quelques temps et qui visait à dénoncer la déconnexion qui existe entre la dure réalité du quotidien, l'absence de perspectives, et le sentiment d'indifférence ressentie depuis les hautes sphères politiques d'un pouvoir pyramidal.

Ce constat ne devrait pas pour autant jeter les électeurs dans les bras de l'extrême droite, car toujours, le Nationalisme exacerbé, la haine et la peur des autres ne conduisent qu'à la dictature, la violence et la guerre.

En Ukraine, à nos portes, nous en voyons la triste réalité, dramatique, avec ses milliers de morts et de réfugiés sur les routes de l'exil.

Dans ce contexte d'incertitude économique, le Conseil Municipal, dans sa séance du 7 avril, a voté le budget prévisionnel pour l'année 2022. Il a été décidé une hausse du taux de la taxe foncière de 0,74% pour le foncier bâti et de 0,64% pour le foncier non bâti. Cette légère augmentation s'avère nécessaire en raison de l'inflation : prix de l'énergie (carburant, électricité), des matériaux et revalorisation des salaires.

Nous poursuivons cependant une recherche d'économie de fonctionnement au quotidien : nous avons renégocié les contrats de maintenance et changé le matériel informatique. Avec l'aide de la Communauté d'Agglomération, nous pouvons bénéficier de fournitures administratives ou de voirie à des prix négociés dans le cadre de marchés publics. Avec l'aide du SDET (Syndicat Départemental d'énergie du Tarn) nous poursuivons les économies d'électricité, après l'extinction partielle de l'éclairage public la nuit, nous allons installer des ampoules moins « gourmandes » sur le secteur de Mondinel, la zone de Pelot et vers la route de Rabastens. Nous allons terminer les programmes engagés (agrandissement de la salle omnisports, cheminements doux) et rechercher les subventions pour les projets à venir : terrain de tennis, rénovation de la mairie et trottoirs rue Gérard Roques.

Pour en terminer, je voudrais saluer mon ami Bernard Villaret, Conseiller municipal depuis 2008, qui s'étant éloigné de Salvagnac, a décidé de démissionner. Je tiens à le remercier pour le travail accompli au cours de toutes ces années : pour l'organisation des jardins partagés, son engagement pour le respect de l'environnement et son sens du partage. Bon vent cher ami.

Il sera remplacé au sein de l'équipe Municipale, comme le prévoit la règlementation, par la 16ème de la liste, élue en 2020, Christel Lagarrigue. Bienvenue à elle.

Bernard Miramond, Maire de Salvagnac

En ce début d'année, deux anciens Sapeurs Pompiers du Centre de Secours de Salvagnac nous ont quittés, Robert Gourmanel dit « Peyrot » et Jean-Luc Cavagnac, en service de 1983 à 2016.

Je tenais à leur rendre hommage pour l'engagement et le dévouement dont ils ont fait preuve auprès de notre population, et transmettre à leur famille nos sincères condoléances.

Réunion du Conseil municipal du 7 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Nombre de conseillers :

en exercice:14

présents: 12 - votants: 14 absents: 2 - procurations: 2

Etaient présents:

Mireille BRUNWASSER
Olivier LECOMTE
Frédérique MASSAT
Roland BALARAN
Régine ADDED
Yves GERAUD
Philippe CHANEZ
Antoinette PRADIER
Maxime LOGER

Absent ayant donné procuration :

Edwige ALBAULT à Olivier LECOMTE

Sonia AUBERTIN à Mireille BRUNWASSER

Etaient absents:

François ANCILOTTO Virginie CHEVALIER

Secrétaires de séance :

Mireille BRUNWASSER Christelle TORENTE Le compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Budget

Le budget traduit la mise en œuvre de nos choix politiques pour la commune. C'est ainsi qu'en 2021, **nous avons réalisé de grands projets** tels que

- > L'ECRIN,
- > Le cyclo-cross,
- > Le City-stade,
- > L'extension de la salle omnisports,
- > Le sol et l'éclairage de la halle,
- > La restauration de la toile de Dèzes,
- > Divers et nombreux autres travaux...

Nous avons en prévision :

- > La continuation des cheminements doux
- > Le terrain de tennis
- > La transformation du local des infirmières en logement d'accueil
- > La mise hors d'eau du bâtiment des Barrières
- > L'acquisition d'un panneau d'affichage lumineux
- › L'achat d'un terrain qui touche l'école destiné à du maraîchage bio en lien avec la cantine et éventuellement la maison de retraite
- > L'acquisition d'un filet pare-ballon au terrain de foot
- > La rénovation de la mairie
- > L'installation de panneaux photovoltaïques
- > La rénovation des abords de l'église, incluant tous les escaliers et la place de la Victoire
- L'acquisition d'un nouvel équipement informatique qui nous permet de faire des économies significatives
- > La rénovation de la petite guinguette
- > De nombreux travaux de voirie et de goudronnage

Il est bien entendu que cette année, nous ne pourrons pas tout faire.

Mais dans le budget que nous allons vous soumettre, nous avons prévu d'en réaliser plus de la moitié et de réserver aussi une partie du budget à des travaux de maintenance de nos bâtiments.

Cette année sera aussi le temps nécessaire pour monter les dossiers de demande de subventions, pour travailler et approfondir certains projets, tels que la rénovation de la mairie ou l'installation de panneaux photovoltaïques...

Nous ne pourrons pas tout faire parce que le budget ne le permet pas, même si nous avons une augmentation significative de la DGF. Ces dotations de ▶

P. 4 | Conseil municipal 7 avril 2022 | Conseil municipal 7 avril 2022 | Conseil municipal 7 avril 2022 | P.5

l'État augmentent de 9%, ce qui représente un montant supplémentaire de 32 627€.

Par contre, nous aurons à verser à l'agglomération la somme de 84725€ pour l'assainissement et nous rembourserons en novembre les 150 000€ du prêt relais.

Le contexte international et national fait qu'un certain nombre de postes vont littéralement flamber. Il s'agit notamment de l'électricité, des combustibles, des carburants et des matières premières que nos fournisseurs ou nos agents utilisent.

Concernant nos revenus des locations, ils restent assez stables puisque le logement de l'école a été reloué pour un an alors qu'il devait être gelé pour l'agglomération pendant les travaux à réaliser à l'école. Comme à ce jour, aucun projet n'a encore vu le jour, nous avons pensé opportun de louer l'appartement dans le cadre d'un bail précaire d'un an.

Nous n'aurons plus le loyer des infirmières qui ont déménagé dans un local de l'agglo, sur les allées, mais le loyer était très faible.

Globalement, vous constaterez que notre budget est assez contraint et qu'il nécessitera le plus grand respect des chiffres adoptés.

Avant d'entrer dans les détails, je vous donne les indications suivantes.

Dans notre proposition:

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 18,6% par rapport à 2021 essentiellement parce que nous avons à transférer à l'agglo l'excédent d'assainissement de 84,725€. Les recettes de fonctionnement augmentent de 8,24% par rapport à 2021 essentiellement parce que nous avons une augmentation de la DGF de 32 627€ et un remboursement de l'assurance pour le VIVAL de 46 000€ (suite aux dégâts de la tempête du 17 juin 2021).

Les dépenses d'investissement baissent de 7,37% par rapport à 2021

Et les recettes d'investissement baissent aussi de 10,64% par rapport à 2021 parce que même si nous transférons 100 000€ de plus en excédent de fonctionnement, nous avons en moins les 150 000€ du prêt relais.

Vote des comptes administratifs et de gestion 2021

Mme Mireille BRUNWASSER présente le compte administratif de la commune identique au compte de gestion du Trésor Public :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
531 508,25 €	915 103,19 €
636 932,80 €	706 137,82 €
-105 424,55 €	208 965,37 €
-183 572,20 €	675 009,02 €
-288 996,75 €	883 974,39 €
	531 508,25 € 636 932,80 € -105 424,55 € -183 572,20 €

Voté à l'unanimité

Présentation du compte administratif du lotissement identique au compte de gestion du Trésor Public :

LOTISSEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	28,98€	76 964,43 €
Dépenses	25 214,10 €	7 158,84 €
Résultat 2021	-25 185,12 €	69 805,59 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	-323 058,07 €	-8 018,60 €
RÉSULTAT cumulé au 31 décembre 2021	-348 243,19 €	61 786,99 €

Voté à l'unanimité

Vote des taux d'imposition 2022

Le taux proposé pour le foncier bâti est de 38,61 % Le taux proposé pour le foncier non bâti est de 72,44 % *Voté à l'unanimité*

Vote des budgets primitifs 2022

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Le budget est détaillé chapitre par chapitre par Mme Mireille BRUNWASSER.

Recettes de fonctionnement :1 595 686,54 €Dépenses de fonctionnement :1 595 686,64 €Recettes d'investissement :1 065 371,56 €Dépenses d'investissement :1 065 371,56 €

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT

Le budget est détaillé chapitre par chapitre par Mme Mireille BRUNWASSER.

Recettes de fonctionnement : $758\ 610,31$ €
Dépenses de fonctionnement : $758\ 610,31$ €
Recettes d'investissement : $1\ 029\ 139,49$ €
Voté à l'unanimité

Enquête publique de l'Église Vieille de Saint Pierre jusqu'au chemin de Reynes

Le chemin rural situé de l'Église Vieille de Saint Pierre jusqu'au chemin de Reynes n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser. L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien la meilleure solution.

Il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune dans les conditions de forme et de procédure de l'enquête préalable au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales. Le prix fixé est de 50 centimes d'euros du m².

Voté à l'unanimité

Chemins ruraux classés en voies communales

Les chemins ruraux suivants Rat Bas (240 m), Chemin de Lagarrigue (990 m), Chemin de Cantalauze (370 m) et Chemin du Battut (300 m) doivent être classées en voies communales.

Voté à l'unanimité

Demande de subvention

(amendes de police) pour la rénovation des trottoirs rue Gérard Roques de la parcelle C 278 à C 283 (terrassement et réseaux)

Le conseil départemental octroie une aide dans le cadre des travaux de sécurisation de la circulation routière pour les communes qui n'ont pas délégué leurs compétences en matière de voie communale.

Voté à l'unanimité

Adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie du Syndicat Départemental des Energies du Tarn (S.D.E.T.)

Une convention d'habilitation est proposée par le S.D.E.T. afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de Certificats d'Economies d'Energie.

Le Conseil Municipal approuve la convention proposée par le S.D.E.T et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

Voté à l'unanimité

Revalorisation de la NBI

La Nouvelle Bonification Indiciaire (N.B.I.) accordée au titre de l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants passe de 15 à 30 points d'indices majorés à compter du 2 mars 2022. La secrétaire de mairie bénéficiera d'une bonification indiciaire de 30 points majorés à compter du 2 mars.

Voté à l'unanimité

Changement des membres du Conseil d'administration du CCAS

La décision du changement de 2 membres sera prise au prochain conseil municipal.

Adhésion au groupement de commande pour les marchés : achat de fournitures ou matériaux livrés ou retirés sur carrière

M le Maire explique que depuis la fusion, la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats intéressés.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type de marchés seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Le Conseil Municipal approuve la participation de la commune au groupement pour l'achat de fournitures ou matériaux livrés ou retirés sur carrière, autorise

▶ M le Maire- à signer cette convention, les marchés, accord cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au budget et désigne la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés.

Voté à l'unanimité

Lignes directrices de gestion et règlement intérieur

M Olivier LECOMTE explique que la rédaction de ces lignes directrices de gestion vise à garantir la transparence et l'équité dans la gestion des agents publics, à inviter les employeurs publics à se projeter, formaliser et décliner en actions concrètes leur stratégie en matière de ressources humaines, à valoriser la diversité des parcours et des expériences professionnelles, à favoriser les mobilités, à anticiper l'évolution des agents, des métiers et des compétences, et à assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Les modalités de mise en œuvre sont définies par le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 qui prévoit que les lignes directrices de gestion :

- Déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
- > Fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Les lignes directrices de gestion sont établies par l'autorité territoriale après avis du comité technique.

Elles sont communiquées par voie numérique et le cas échéant par tout autre moyen à l'ensemble des agents de la collectivité territoriale et qu'elles s'appliqueront en vue des décisions individuelles (promotions, nominations, mobilités...) prises à compter du 7 avril 2022.

Ces lignes directrices de gestion peuvent être prises pour une durée de 6 ans maximum et qu'elles peuvent faire l'objet de révisions à tout moment, après avis du comité technique.

La mise en œuvre des lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours professionnels fait l'objet d'un bilan annuel devant le Comité technique, sur la base des décisions individuelles prises durant l'année écoulée.

Voté à l'unanimité.

La séance est levée à oh.

L'Écho du Tescou #145



Pour vous prévenir rapidement en cas de besoin, Pour vous informer d'événements sur la commune, N'hésitez pas à nous laisser vos coordonnées!

Nom, Prénom
Tél
E-mail
Commune



1^{er} Tour 10 avril - Inscrits: 895

Abstentions: 186 Votants: 709 Blancs: 9 Nuls: 8 Exprimés: 692

Mme Arthaud Nathalie: 5
M. Roussel Fabien: 16
M. Macron Emmanuel: 110
M. Lassalle Jean: 57
Mme Le Pen Marine: 171
M. Zemmour Eric: 42
M. Melenchon Jean-Luc: 204
Mme Hidalgo Anne: 17
M. Jadot Yannick: 13
Mme Pecresse Valérie: 18
M. Poutou Philippe: 7

M. Dupont-Aignant Nicolas: 32

2^e Tour 24 avril - Inscrits: 895

Abstentions: 231 Votants: 664 Blancs: 51 Nuls: 38 Exprimés: 575

M. Macron Emmanuel : 291 Mme Le Pen Marine : 284

Élections législatives

Vous souhaitez vous assurer de pouvoir voter à la prochaine élection présidentielle ? Depuis le 28 septembre 2021, le site <u>Service-Public.fr</u> met à votre disposition, la nouvelle version du téléservice pour s'inscrire sur les listes électorales en France.

A savoir : Si vous ne souhaitez pas vous inscrire en ligne via le téléservice disponible sur Service-Public.fr, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales, sur place, en mairie ou par courrier, en présentant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

Le bureau électoral de Salvagnac est déplacé à l'ECRIN

Dates des élections législatives

Les élections législatives se dérouleront les dimanches **12 et 19 juin 2022** pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.



VIE PUBLIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Actualités du CCAS

(veille documentaire tirée du site servicepublic.fr)

e Centre Communal d'Action Sociale de Salvagnac est composé d'élus et de membres bénévoles. Le comité est présidé par le maire de la commune et se réunit régulièrement pour la gestion et le vote de son budget, l'attribution des aides sociales facultatives, l'organisation des manifestations ayant pour objectif de récolter des fonds (loto, marché de Noël). Le budget repose sur les dons et les bénéfices de diverses manifestations. Le C.C.A.S est le relais de la politique sociale voulue par l'équipe municipale: lutter contre les inégalités, répondre dans un souci de proximité et dans la mesure de ses compétences aux besoins de la population en risque de précarité. Il travaille en synergie avec les associations locales telles que les Restos du Cœur, le Secours Catholique.

Chaque fin d'année, le C.C.A.S organise une distribution de colis de Noël pour les « ancien.nes » du village âgé.e.s de plus 80 ans.

Pour toute demande, vous pouvez vous adresser en mairie afin d'être orienté.e.s vers un de nos membres. Permanence organisée le 1^{er} samedi matin du mois de 9h à 12h.

HABITAT

Eco-prêt à taux zéro : plafond d'emprunt augmenté en 2022

Depuis le 1er janvier 2022, les propriétaires et copropriétaires qui entreprennent des travaux de rénovation énergétique dans le logement qu'ils occupent ou qu'ils louent, peuvent emprunter jusqu'à 50 000 € sans intérêt, contre 30 000 € auparavant. L'obtention de cet éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) dépend des travaux prévus, qui doivent permettre une amélioration des performances énergétiques de 35 % au minimum.

L'article 86 de la loi de finances pour 2022, qui a relevé le plafond de l'éco-PTZ, a aussi porté la durée de remboursement à 20 ans (contre 15 ans) et a prolongé ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2023

L'éco-PTZ n'est pas soumis à conditions de ressources. Tout propriétaire ou copropriétaire (occupant ou bailleur) peut en bénéficier, à condition que le logement ait été

construit depuis plus de 2 ans et soit occupé à titre de résidence principale, ou loué comme résidence principale. Il peut être accordé à un syndicat de copropriétaires.

Les conditions d'obtention de l'éco-PTZ diffèrent en fonction des travaux envisagés.

La fin des nouvelles chaudières au fioul ou au charbon à partir du 1er juillet 2022

Pour réduire l'émission de gaz à effet de serre, l'installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au fioul sera interdite à partir du 1^{er} juillet 2022, sauf en cas d'impossibilité d'usage d'autres sources d'énergie. Les appareils déjà installés pourront continuer d'être utilisés, entretenus et réparés, mais des aides financières allant jusqu'à 4 000 € sont prévues pour encourager leur remplacement. Un décret paru au Journal officiel le 6 janvier 2022 fixe ces nouvelles dispositions.

Taxe d'aménagement : quels tarifs en 2022?

Vous souhaitez faire construire un abri de jardin, une extension ou une piscine et vous avez entendu parler d'une taxe d'aménagement à payer ? Comment se calcule-t-elle? Savez-vous que les tarifs au m2 de surface de construction sont actualisés au 1er janvier de chaque année ? Un arrêté a été publié en ce sens au Journal officiel du 30 décembre 2021.

Les montants fixés pour l'année 2022 sont de :

> 820 € le m² hors Île-de-France (contre 767 € en 2021) ;

À savoir : Pour certains types d'aménagement ou d'installation (piscine ou panneaux photovoltaïques fixés au sol par exemple), il existe des montants spécifiques :

> 200 € par m² de piscine ;

> 10 € par m² de surface de panneau.

La taxe d'aménagement est applicable notamment à toutes les opérations d'aménagement, de construction (par exemple les abris de jardin d'une surface supérieure à 5 m²), de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

Les permis de construire peuvent être déposés en ligne

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez choisir de déposer votre permis de construire et plus largement votre demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis d'aménager, permis de démolir...) par voie électronique pour la réalisation de vos travaux (construction ou extension, ravalement, clôture, abri de jardin, fenêtres, panneaux solaires...).

En partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, Service-Public.fr offre désormais un nouveau service en ligne.

L'assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (ADAU) www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221 Vous gardez aussi la possibilité de déposer votre dossier en version papier si vous le souhaitez.

À noter : En cas de difficultés, vous pouvez indiquer votre numéro de téléphone et être rappelé par un informateur spécialisé pendant les heures d'ouverture du service. « Allo Service-Public » est un service de renseignement administratif par téléphone accessible uniquement depuis la métropole et en langue française.

Loc'Avantage: réduire ses impôts en louant moins cher

Programmé jusqu'au 31 décembre 2024, « Loc'Avantage » prolonge et remplace « Louer Abordable », dont l'échéance était prévue au 31 décembre 2022. Il renforce et simplifie ce dispositif de réduction d'impôt accordé aux propriétaires de logement qui louent leur bien à un montant inférieur aux loyers du marché local, dans la France entière et non plus seulement dans les zones définies en déficit de logement.

La plateforme de dépôt des conventions avec l'Anah ouvrira le 1^{er} avril 2022, mais ce dispositif est effectif depuis le 1er janvier 2022, pour tout bail qui respecte ces conditions. La réduction d'impôt est calculée à partir de la date de mise à disposition du logement (prise d'effet du bail), même si le dépôt de la demande de convention à l'Anah est réalisé après.

La demande de convention devra être déposée sur la plateforme de l'Anah:

avant le 1er mai 2022 pour les baux signés avant le 1er mars 2022;

dans un délai de 2 mois pour les baux signés après le

L'ancien dispositif « Louer Abordable » s'applique pour les demandes de convention déposées jusqu'au 28 février 2022, ainsi que pour les propriétaires réalisant des travaux et ayant déjà déposé leur demande de subvention ou reçu un engagement financier de la part de l'Anah.

La prorogation des anciennes conventions reste possible.

Indice de référence des loyers (IRL): quelle hausse au 4e trimestre 2021?

Le nouvel indice de référence des loyers (IRL) a été publié le 14 janvier 2022 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). L'indice du 4e trimestre 2021 s'élève désormais à 132,62, ce qui représente une hausse annuelle de 1,61 %. Pour rappel, il avait augmenté de 0,83 % au 3e trimestre 2021.

L'IRL fixe les plafonds d'augmentation annuelle des loyers que les propriétaires peuvent exiger de leurs locataires lorsque le bail comporte une clause de révision annuelle des loyers.

Il s'applique aux baux d'habitation meublés ou non.

L'IRL correspond à la moyenne, sur les 12 derniers mois, de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac et hors loyers.

Crédit immobilier : durée limitée à 25 ans et taux d'endettement plafonné à 35 %

Depuis le 1er janvier 2022, les banques doivent limiter à 25 ans la durée des crédits immobiliers qu'elles accordent aux particuliers, et veiller à ce que le taux maximum d'endettement ne dépasse pas 35 % des revenus des emprunteurs, assurance comprise.

Devrez-vous payer la taxe d'habitation en 2022?

Vous avez payé une taxe d'habitation en 2021 ? Votre situation fiscale a changé? Vous souhaitez savoir si vous devrez payer une taxe d'habitation en 2022 ? Quelle que soit votre situation, le simulateur mis à votre disposition par le site impots.gouv.fr vous permet de déterminer si vous allez bénéficier d'une suppression ou d'un allègement de votre taxe d'habitation en 2022.

www.impots.gouv.fr/portail/simulateur-de-la-reforme- $\underline{\text{de-la-taxe-dhabitation-pour-2022}}$

P. 10 | Vie publique, sociale et économique

► MOBILITE

Un nouveau site pour faciliter la mobilité et l'accès à l'emploi

L'obtention d'un emploi est souvent conditionné à un moyen de transport, nécessaire pour se rendre sur le lieu de travail, ou pour exercer l'activité elle-même. Mais le coût de ce moyen de transport constitue parfois un obstacle.

De très nombreuses aides existent pour financer un permis de conduire, la réparation ou la location d'une voiture, l'achat d'un vélo, le paiement d'un forfait de transport en commun, etc.

Avec Pôle emploi et de nombreux partenaires, le ministère du Travail lance le site mesaidesverslemploi.fr, https://mes-aides.pole-emploi.fr, qui rassemble plus de 1 500 aides à la mobilité, classées par besoins, profil du demandeur et localisation.

Le site Mesaides sera ensuite étendu aux financements concernant la famille, les soins, le logement, la création d'entreprise.

Nouveaux véhicules autorisés en ville : les cyclomobiles légers

Une modification du code de la route légalise l'utilisation des « cyclomobiles légers ». Sous-catégorie des cyclomoteurs, ces petits deux-roues munis d'un siège sont communément appelés draisiennes électriques. Un décret publié au Journal officiel du 15 janvier 2022 précise les caractéristiques techniques et les conditions de circulation des « cyclomobiles légers ».

SANTE

Contraception gratuite pour les femmes de moins de 26 ans depuis le 1^{er} janvier 2022

Afin de faciliter l'accès des jeunes femmes à la contraception, la prise en charge intégrale des frais liés à la contraception dès le 1er janvier 2022 concerne toutes les femmes jusqu'à l'âge de 26 ans et non plus seulement les mineures. Cette mesure est prévue par la Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2022 publiée au Journal officiel du 24 décembre 2021.

Depuis le 1er janvier 2022, l'Assurance maladie prend en charge à 100 % et sans avance de frais, le coût de la contraception et les actes qui y sont liés (une consultation par an avec un médecin ou une sage-femme et les examens biologiques potentiels).

En pratique, les jeunes femmes de moins de 26 ans peuvent accéder gratuitement aux différents types de contraception (pilules hormonales de 1^{re} ou de 2^e génération, implant contraceptif hormonal, stérilet, contraception d'urgence hormonale), aux consultations de médecin ou de sage-femme, examens ou actes médicaux en lien avec la contraception.

Interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse en ville : délai rallongé

Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre du premier confinement concernant les femmes souhaitant recourir à une interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse en ville sont pérennisées. Il s'agit des mesures suivantes:

- > le délai pour procéder à une IVG médicamenteuse hors milieu hospitalier est assoupli, passant ainsi de 7 à 9 semaines d'aménorrhée (7^e semaine de grossesse);
- » la téléconsultation est possible et est prise en charge dans le cadre d'une IVG médicamenteuse ;
- > les médicaments à base de mifépristone et de misoprostol peuvent être délivrés directement en officine aux patientes munies d'une prescription.

La durée de la prestation de compensation du handicap (PCH) est étendue en 2022

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière versée par le département destinée à rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap. Elle comprend 5 formes d'aides : humaine, technique, à l'aménagement du logement, au transport, animalière (chien guide ou d'assistance). Son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources et de la résidence.

La PCH est attribuée à vie lorsque le handicap ne peut pas s'améliorer.

Pour connaître les conditions d'attribution, les démarches à faire, les aides couvertes... Consultez la fiche de Service-Public.fr: www.service-public.fr/particuliers/ vosdroits/F14202

En vue de simplifier les démarches des personnes handicapées, à partir du 1er janvier 2022, la durée maximale d'attribution de l'ensemble des éléments de la prestation de compensation du handicap (PCH) est fixée à 10 ans.

Types d'aides financées par la PCH

La prestation de compensation du handicap (PCH) peut financer 5 types d'aide:

- > Les aides humaines : intervention d'une tierce personne pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, préparation des repas, vaisselle, alimentation, déplacements...), pour la surveillance et pour la parentalité;
- > Les aides techniques : équipements conçus et adaptés pour le handicap;
- > Les aides pour l'aménagement du logement et du véhicule et les surcoûts liés au transport;
- > Les charges spécifiques, c'est-à-dire les dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap : protections pour incontinence, abonnement à un service de téléalarme ou les charges exceptionnelles comme le changement des batteries pour fauteuils électriques;
- > Les aides animalières, uniquement pour les animaux

Cotisations de complémentaire santé: un remboursement mensuel de 15 euros pour les agents publics

À compter du 1er janvier 2022, les agents de la fonction publique d'État bénéficieront d'un forfait mensuel de 15 €, correspondant au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire. Un décret paru au Journal officiel le 9 septembre 2021, précise les conditions d'application de ce dispositif de remboursement, les modalités de versement et de son contrôle. Quelles sont les personnes concernées et comment en bénéficier?

Les agents de la fonction publique d'État concernés par le remboursement sont:

- > Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- > Les magistrats des ordres judiciaire, administratif et financier;
- > Les agents contractuels de droit public et de droit privé (y compris les apprentis);
- > Les personnels enseignants et de documentation des établissements d'enseignement privés sous contrat relevant de l'Éducation;
- > Les personnels enseignants et de documentation des établissements d'enseignement agricole privés sous
- > Les agents contractuels de la direction générale de la sécurité extérieure;
- > Les ouvriers de l'État ;
- > Les personnels militaires.

Pour bénéficier du remboursement, l'agent adresse une demande à son employeur ou à son employeur principal lorsqu'il occupe des emplois à temps incomplet auprès de plusieurs employeurs publics de l'État. Il doit joindre une attestation de son organisme complémentaire. Cette attestation doit préciser que l'agent est titulaire à titre individuel ou en qualité d'ayant droit d'un contrat ou règlement de protection sociale complémentaire responsable et solidaire destiné à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Si l'agent est ayant droit d'un contrat collectif conclu par un employeur, l'attestation doit indiquer qu'il ne bénéficie pas en sa qualité d'ayant droit d'un financement de cet employeur.

« MonPsy », le dispositif de remboursement de séances de psychologues accessible dès avril 2022

À partir d'avril 2022, le dispositif « MonPsy », porté conjointement par le ministère des Solidarités et de la santé et l'Assurance Maladie, va permettre aux patients de plus de 3 ans (enfants, adolescents et adultes) en souffrance psychique d'intensité légère à modérée de bénéficier d'une prise en charge par un psychologue remboursée par l'Assurance Maladie.

En fonction de l'état de santé du patient, et en accord avec lui, les médecins pourront lui proposer de suivre des séances d'accompagnement psychologique (8 au maximum) avec un psychologue conventionné. Ce dispositif pourra notamment bénéficier aux publics qui ne pouvaient pas auparavant bénéficier de l'accompagnement psychologique pour des raisons financières.

Accès plus facile à un prêt immobilier pour les anciens malades du cancer

A partir du 1 Juin 2022, cinq ans après leur guérison, les anciens malades du cancer et de l'hépatite C pourront obtenir un crédit immobilier dans les mêmes conditions que tous les emprunteurs. Cette disposition sera étendue à d'autres maladies chroniques. C'est ce que prévoit la loi pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur. La loi supprime aussi le questionnaire médical pour les emprunts de moins de 200 000 €. Elle instaure également la résiliation à tout moment de l'assurance emprunteur.

P. 12 | Vie publique, sociale et économique

► ENVIRONNEMENT

Fin des emballages plastiques des fruits et légumes : quel calendrier ?

À compter du 1er janvier 2022, ne pourront plus être vendus sous un emballage plastique:

- Les poireaux, les courgettes, les aubergines, les poivrons, les concombres, les pommes de terre et les carottes « normales » (qui ne sont pas primeurs), les tomates rondes, les oignons et les navets « normaux », les choux, les choux fleurs, les courges, les panais, les radis, les légumes racines, les topinambours.
- Les pommes, les poires, les bananes, les oranges, les clémentines, les kiwis, les mandarines, les citrons, les pamplemousses, les prunes, les melons, les ananas, les mangues, les fruits de la passion et les kakis.

Afin que les industriels aient le temps d'installer des solutions alternatives, certains fruits et légumes seront exemptés de cette obligation d'ici le 30 juin 2026. Ainsi, certains produits pourront être vendus sous emballage plastique:

Jusqu'au 30 juin 2023 : les tomates côtelées ou allongées ou du segment Cœur, les tomates cerise ou cocktail, les oignons primeurs, les navets primeurs, les choux de Bruxelles, les haricots verts, le raisin, les pêches, les nectarines et les abricots.

Jusqu'au 31 décembre 2024 : les salades, la mâche, les jeunes pousses, les herbes aromatiques, les épinards, l'oseille, les fleurs comestibles, les pousses de haricot mungo, les épinards, les endives, les asperges, les brocolis, les pommes de terre primeur, les carottes primeur, les petites carottes, les champignons, les cerises, les canneberges, les airelles, et les physalis;

Jusqu'au 30 juin 2026 :

- > les fruits et légumes vendus par lot de 1,5 kg ou plus ;
- > ceux présentant un risque de détérioration par leur
- > les framboises, les fraises, les groseilles, les myrtilles, la surelle, la surette et la groseille pays, les cassis, et les
- > les fruits « mûrs à point » cueillis à maturité;
- > les graines germées (Alfafa, lentilles, soja, etc.).

Au plus tard en 2026, tous les fruits et légumes seront vendus sans emballage plastique. Un délai de tolérance de 6 mois est cependant prévu pour l'écoulement des stocks d'emballages.

Destruction des invendus non alimentaires interdite dès le 1^{er} janvier 2022

À partir du 1^{er} janvier 2022, les invendus non alimentaires ne pourront plus être détruits par incinération. Les produits électriques et électroniques, les piles, les cartouches d'encre, les vêtements et chaussures, les meubles, les produits d'hygiène et de puériculture, les livres et les fournitures scolaires sont notamment concernés par l'application de cette disposition prévue par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Prix du gaz bloqué : les copropriétés et les HLM y ont droit aussi

Le dispositif de blocage du prix du gaz (bouclier tarifaire) du 1er novembre 2021 au 30 juin 2022 ne concernait que les consommateurs résidentiels individuels, via l'extension du tarif réglementé à l'ensemble des fournisseurs d'énergie. Les habitants des logements collectifs (copropriétés, logements sociaux, logements chauffés par un réseau de chaleur, etc.) recevront une compensation financière équivalente à la hausse des prix du marché, sur la même période.

Les logements collectifs échappant de fait aux tarifs réglementés (grandes copropriétés chauffées à l'aide de chaudière à forte puissance ou d'un réseau de chaleur, logements sociaux, etc.) recevront une compensation financière équivalente à la hausse subie entre le 1er novembre 2021 et le 30 juin 2022, du fait de l'application des tarifs de marché, selon une décision gouvernementale. Les foyers concernés n'auront aucune démarche à effectuer pour percevoir cette compensation, elle sera répercutée automatiquement sur leurs charges, suivant un dispositif dont la mise en œuvre est en cours de discussion avec les fournisseurs de gaz, les chauffagistes, les réseaux de chaleur, les représentants des bailleurs sociaux et des syndics de copropriétés.

Chèques énergie 2022 :

Qui peut en bénéficier?

Le chèque énergie est une aide nominative au paiement des factures d'énergie du logement. Il est attribué sous conditions de ressources. Son montant, qui est calculé en fonction de votre revenu fiscal de référence (RFR) et de votre consommation, varie de 48 € à 277 € par an. Il est ouvert aux ménages dont le RFR par unité de consommation (une

personne constitue 1 unité, la deuxième 0,5 et chaque personne supplémentaire 0,3) est inférieur à 10 800 €.

Vous pouvez vérifier votre éligibilité au chèque énergie grâce au simulateur proposé par le ministère de la Transition écologique. Pour cela, il faut se munir de son numéro fiscal. (https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite)

À savoir: Vous avez jusqu'au 31 mars 2022, pour utiliser le chèque énergie de l'an dernier. Le chèque supplémentaire de 100 euros, versé à l'automne, lui, est utilisable jusqu'au 31 mars 2023.

Quand est-il envoyé?

Il n'y a aucune démarche à entreprendre pour le recevoir. Il est envoyé automatiquement par courrier au domicile du bénéficiaire, à la dernière adresse connue par l'administration fiscale selon un calendrier en fonction du département (semaine du 25 au 29 avril 2022 pour la région Occitanie). Depuis 2021, vous pouvez utiliser le chèque énergie dans tous les ÉHPA, ÉHPAD, Résidences autonomie, ESLD ou USLD. Ce chèque énergie 2022 sera valable jusqu'au 31 mars 2023.

À savoir : Aucun démarchage n'est entrepris par l'admi-

nistration pour vous faire bénéficier du chèque énergie. Refusez toute sollicitation de ce type.

Le chèque énergie n'est pas encaissable auprès de votre banque. Il sert à régler directement auprès des fournisseurs d'énergie différentes dépenses (électricité, gaz naturel ou pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, biomasse ou autres combustibles pour l'alimentation du chauffage ou la production d'eau chaude).

Ce chèque peut également être utilisé pour financer des travaux d'efficacité énergétique répondant aux critères exigés pour le crédit d'impôt transition énergétique (chaudière à condensation, pompe à chaleur...).

À savoir : Si vous avez demandé la pré-affectation de votre chèque énergie, vous serez également informé de l'envoi du remboursement de votre chèque énergie directement à votre fournisseur au mois d'avril (en avril 2022 pour l'éligibilité au chèque énergie 2022).

Qui joindre pour le chèque énergie?

L'assistance du chèque énergie est joignable au o 805 204 805 (numéro vert) du lundi au vendredi: 8h - 20h.

La propreté et le respect du bien public, c'est l'affaire de tous!

'équipe municipale tient à sensibiliser tous.tes les L salvagnacois à faire preuve d'esprit civique, particulièrement les parents et les membres d'association pour inciter les plus jeunes à respecter ces

Règles de vie pour une commune plus belle!

Règle N°1

Je sors mes poubelles dans la rue aux bons moments.

Règle N°2

Je jette mes petits déchets dans les corbeilles de rue. (Sur la route, je ne jette rien dans la nature)

Règle N°3

Je jette mon mégot éteint dans un cendrier (de poche) ou une poubelle.

Règle N°4

Je ramasse les crottes de mon chien (sanisettes à disposition sur les allées jean jaurès et place de la victoire)

Règle N°5

J'utilise les toilettes publiques (à côté de l'ecrin)

Je respecte le patrimoine public et privé : en particulier, la halle de la mairie (respecter l'interdiction de circuler en véhicules à moteur, respecter le coin livre, laisser la halle propre si regroupement), les vestiaires du foot (visités trop souvent!), La zone sportive et tous les bâtiments communaux dans leur utilisation (respect des états des lieux)

Règle N°7

Je dépose mes déchets en déchetterie.

Règle N°8

Lors de l'utilisation des salles communales, je suis attentif aux économies d'énergie

L'Écho du Tescou #145 L'Écho du Tescou #145 Vie publique, sociale et économique Vie publique, sociale et économique | P.15

Brèves locales tarnaises

Accord sur la limitation du travail des salariés des commerces les dimanches et jours fériés en 2022

Pour l'année 2022, les commerces du Tarn qui en feront la demande au Maire de leur commune, auront la possibilité de faire travailler leurs salariés :

- > le dimanche 11 décembre 2022
- > le dimanche 18 décembre 2022
- > un dimanche fixé par le Maire en fonction des réalités locales (comme par exemple, une fête ou foire locale)
- un dimanche pendant la période des soldes d'hiver et un dimanche pendant les soldes d'été, fixés par le Maire.

Tarn Rénov' Occitanie : un guichet unique pour un service public de la rénovation énergétique

Vous avez un projet de rénovation énergétique? La Région Occitanie et le Département du Tarn ont mis en place un service public Tarn Rénov'Occitanie, qui s'adresse à tous les Tarnais et les informe gratuitement.

Son rôle: Tarn Rénov'Occitanie a pour objectifs d'encourager une rénovation énergétique de qualité, de faciliter le parcours des Tarnais, de leur assurer une meilleure compréhension des dispositifs, de les accompagner dans le choix des aides financières tout en luttant contre les démarchages abusifs. Enfin, elle développe les partenariats pour mieux informer et sensibiliser les professionnels et les particuliers aux enjeux de la rénovation énergétique. Ce Guichet est une porte d'entrée unique permettant à

tous les Tarnais d'être:

> conseillés pour réduire leur consommation d'énergie et

améliorer leur confort;

> orientés vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation : dispositif Régional rénv'occitanie (audit-assistance à maîtrise d'ouvrage-prêts) ou de l'ANAH (OPAH-PIG).



Comment faire ? La première étape est de contacter les conseillers de Tarn Rénov'Occitanie pour bénéficier d'informations actualisées et de conseils personnalisés, techniques, financiers, fiscaux ou juridiques.

Où? Tarn Rénov' Occitanie, du lundi au vendredi, 97 Bd Soult à Albi sur RDV ou par téléphone au o 805 28 83 92 (appel gratuit), par mail renovoccitanie@tarn.fr ou sur le site internet renovoccitanie.tarn.fr

L'assouplissement du choix d'un nom d'usage

Il y a quelques années encore le nom de famille était appelé nom patronymique ce qui signifiait littéralement « nom donné d'après le nom du père ». La loi n° 2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation insuffle une plus grande souplesse pour le choix du nom

En effet, cette loi applicable dès le 1^{er} Juillet 2022 apporte quelques ajouts substantiels aux articles 63-3-1, 225-1, 311-24-2 et 380-1 du Code civil.

En premier lieu, les enfants mineurs dont le nom d'un seul des parents leur a été attribué à la naissance pourront se voir adjoindre le nom de l'autre parent à titre d'usage. Cette décision revient conjointement aux parents, ou à celui qui exerce seul l'autorité parentale, et est limitée au premier nom de famille de chacun des parents. Si l'enfant est âgé de plus de 13 ans son consentement est requis. À défaut d'accord entre les parents, le juge aux affaires familiales pourra être saisi.

Désormais, une juridiction qui déciderait le retrait total de l'autorité parentale pourra également statuer sur le changement du nom de l'enfant avec son consentement s'il est âgé de plus de 13 ans.

En second lieu, les personnes majeures mariées pourront toujours décider de garder leur nom, de prendre celui de leur conjoint, ou d'adjoindre les noms de famille dans la nouvelle limite « d'un nom de famille pour chacun d'eux ».

Enfin, toute autre personne majeure peut demander, une seule fois, à l'officier de l'état civil de son lieu de résidence ou dépositaire de son acte de naissance son changement de nom en vue de porter le nom de son père, de sa mère ou les deux. Dans ce cas-là, la consignation dans les registres de l'état civil ne pourra se faire qu'au plus tôt un mois après la réception de la demande et après confirmation de l'intéressé devant l'officier de l'état civil

Ukraine

Compte rendu de l'Audio conférence présidée par Monsieur le Préfet du Tarn le 31 mars 2022 concernant les Déplacés ukrainiens

↑ u niveau national, 35 000 personnes ont été recensées par les services de la PAF(police de l'Air et des frontières), 23 000 APS (Autorisation provisoire de séjour) délivrées

et 18 000 personnes orientées vers une structure d'hébergement ou de logement.

218 personnes recensées dans le Tarn dont 131 adultes et 87enfants

Un guichet unique est ouvert à la préfecture tous les lundis avec l'OFII, la CPAM, la CAF, pôle emploi et les associations ARALIA/SOLIDAC.

Les points d'attention sont les suivants :

- > Le bon signalement par les maires de toute personne de nationalité ukrainienne arrivant dans la commune afin de faciliter leur accompagnement et l'ouverture de leurs droits;
- La mise en œuvre d'une évaluation des propositions d'hébergement des familles avec l'appui des collectivi-
- > La recherche d'hébergements collectifs et individuels. Les mineurs isolés doivent être signalés immédiatement auprès des services compétents.

CELLULE DE COORDINATION

> recensement des offres d'hébergement des particuliers et des collectivités via les formulaires « offres particuliers » et « offres communes »

Du lundi au vendredi: 09h - 12h et 14h - 17h Astreinte SIDPC soir et we: 05 63 45 61 61 pref-ukraine@tarn.gouv.fr

CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT

- > accueil d'urgence individuel
- > accompagnement dans les démarches administratives
- > contact préalable à la venue en préfecture avec transmission des éléments du dossier au bureau des étrangers pour pré-instruction

L'accompagnement est réalisé en binôme par les associations ARALIA (Albi) et SOLIDAC (Castres).

ARALIA (Albi): 05-63-47-21-22

Lundi au vendredi : 8h45 - 12h30 et 13h30 - 17h15

SOLIDAC (Castres): 05-63-72-99-39

Lundi au vendredi: 8h30 - 12h30 et 14h - 18h sauf vend. 17h

Mail:araliasolidac-ukraine@orange.fr

Soir et we : L'accompagnement est réalisé par la DDETSPP 06-75-39-22-20 - ddetspp-ukraine@tarn.gouv.fr

CENTRE D'ACCUEIL COMMUN

> instruction des demandes d'autorisation provisoires de

Guichet ouvert au public : mardi, mercredi et vendredi 8h30 - 12h00

05-63-45-61-70 - pref-etrangers@tarn.gouv.fr

> dépôt des dossiers complets* soit sur pref-etrangers@ tarn.gouv.fr, soit au guichet de la préfecture;

(* formulaire de demande de protection temporaire, liste des pièces justificatives et déclaration de domicile)

> une fois le dossier complet déposé, un RDV est fixé par la préfecture pour remise de l'autorisation provisoire de séjour.

Fiche permis de conduire / assurance véhicules

Validité du permis de conduire :

Les conditions de reconnaissance, en France, des permis délivrés par l'Ukraine sont, comme pour tous les permis délivrés par les États n'appartenant pas à l'UE/EEE, fixées par l'article R. 222-3 du code de la route et par l'arrêté du 12 janvier 2012 modifié (une circulaire du 3 août 2012 a été prise pour l'application des dispositions de cet arrêté). Conformément à ces dispositions, les permis de conduire ukrainiens sont reconnus (sous certaines conditions) en France pendant un an après l'acquisition par leurs titulaires de la résidence normale sur le territoire national. Pour les personnes soumises à l'obligation de titre de séjour, cette résidence est acquise par la remise du premier titre de séjour - carte de séjour temporaire ou carte de résident – ou encore par la validation du visa long séjour valant titre de séjour.

Comme le prévoit la Convention de Vienne du 8 novembre 1968 sur la circulation routière, la reconnaissance du permis ne concerne pas uniquement les personnes en réP. 16 | Vie publique, sociale et économique | Vie publique, sociale et économique | Vie publique, sociale et économique | P.17

sidence normale en France mais aussi celles en simple visite en France ou, plus largement, en séjour régulier quel que soit le document détenu (passeport, visa, autorisation provisoire de séjour, récépissé de première demande de titre de séjour, attestation de demande d'asile...). Cela concerne notamment tous les Ukrainiens en France titulaires de ce type de document. Aussi longtemps que ces ressortissants ukrainiens séjourneront de manière régulière, leur permis sera reconnu (si les conditions de reconnaissance, dont le titre de conduite en cours de validité, demeurent remplies).

En conséquence, les ressortissants ukrainiens peuvent circuler en France avec leur permis de conduire tant qu'ils disposent d'une APS protection temporaire. Ce droit se terminera un an après la délivrance du premier titre de séjour fixant leur résidence principale en France. En l'absence d'accord intergouvernemental d'échange de permis de conduire entre la France et l'Ukraine, les titulaires d'un permis de conduire ukrainien pourront s'inscrire aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire sans être soumis à un volume minimal de formation.

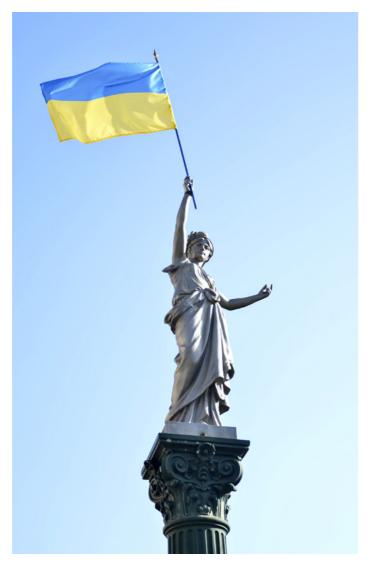
Couverture assurantielle

En l'état actuel du droit, les assurances RC automobile ukrainienne ne couvrent pas les risques qui se réalisent en France. Dès lors, les propriétaires de véhicule ne sont pas considérés comme assurés au sens du droit français, mais également du droit de l'Union. Pour ce faire, les assurés venant d'Ukraine doivent souscrire :

¤ soit, si leur stationnement habituel ne devient pas un pays d'un État membre de l'Union, une assurance frontière qui est limitée de 15 à 30 jours. Ils pourront alors démontrer qu'ils sont assurés à travers soit le certificat d'assurance frontière, soit leur carte verte ;

 $^{\mbox{\scriptsize m}}$ soit, si leur lieu de résidence devient la France ou un autre État membre de l'Union, une nouvelle assurance dans le pays de stationnement habituel.

À défaut d'assurance, en cas d'accident, le Fonds de garantie des assurances obligatoires devra prendre en charge les indemnisations au nom de la solidarité nationale. Je vous signale cependant une initiative prise par France Assureurs, en lien avec la Direction Générale du Trésor, que nous devons finaliser et qui vise à offrir, aux déplacés d'Ukraine, une assurance gratuite dite "frontières" permettant de couvrir, pendant 30 jours, leur responsabilité civile en cas d'accident. Ce dispositif serait valable jusqu'au 30.06.2022. Nous vous donnerons des précisions sur cette initiative et ses modalités de mise en œuvre dès finalisation.



Allocation pour demandeur d'asile (Ada)

L'allocation pour demandeur d'asile (Ada) est composée d'un montant forfaitaire journalier, dont le niveau varie en fonction du nombre de personnes composant le foyer.

Transports

La Région Occitanie accorde aux déplacés la gratuité à bord des trains et des cars du réseau liO.

Pour le train, il est indispensable d'avoir un billet. Les billets peuvent être obtenus gratuitement auprès d'un guichet de vente en gare sur présentation d'un passeport ou d'une carte d'identité émise par l'Ukraine, d'un billet HELP UKRAINE de la Deutsche Bahn, d'un titre de séjour ukrainien ou d'une carte ukrainienne de résident étranger en Ukraine.

Pour les autocars liO, l'accès est accordé sur simple présentation de ces mêmes documents auprès des conducteurs. Aucun billet n'est nécessaire.

Les agglomérations d'Albi et Castres accordent également la gratuité des transports.

Le tour des travaux dans la commune

Eclairage public

Suite à la rénovation de la halle de la mairie fin 2021, les travaux de mise en place d'un nouvel éclairage LED se sont terminés mi-mars. Cela fait suite à une réflexion sur les possibilités de réduire l'éclairage public dans un but économique et écologique. L'éclairage du village a été récemment programmé pour s'interrompre de minuit à 6 h du matin (vendredi, samedi et dimanche de 1h à 6h) sans que cela pose de problème. Malheureusement, il n'est pas possible techniquement de remplacer les ampoules des lampadaires par des ampoules led : il a donc été décidé d'en supprimer une sur deux quand c'est possible. Un plan de remplacement progressif des lampadaires est à l'étude car cela représente une dépense importante pour la commune.



Venelle du Jardin du Couvent

L'angle du mur menaçant de s'ouvrir en raison de grosses infiltrations d'eau, il a été consolidé, l'eau canalisée et la venelle réhabilitée.



Cheminements doux

Les travaux ont démarré fin mars. Ils permettront l'accès piétons sécurisé du village vers l'école et le lac des Sourigous.



Dans l'année, les travaux seront poursuivis de la route de la Rosière au chemin du Buc (accès piétons de la maison de retraite à la salle Omnisports) et de l'école au lac des Sourigous

Petite guinguette au lac des Sourigous

Bientôt entièrement rénovée, elle constituera un nouveau lieu de réunion estivale grâce à l'installation de la halle attenante équipée de tables et de bancs fixes. Comme toutes les salles communales, elle sera ouverte à la réservation en mairie pour les associations.

Extension de la salle Omnisports

Les travaux sur l'extension se poursuivent. Tables et bancs sont installés sur l'aire sportive.

Terrain de foot

installation prochainement d'un pare-ballon

Création d'un terrain de tennis sur la zone sportive



P. 18 | Vie publique, sociale et économique | L'Écho du Tescou #145 | L'Écho du Tescou #145 | Vie publique, sociale et économique |

Voirie

- Devis en cours pour la réfection des voies communales : Rue du Soleilhat, Chemin du Buc, Vidal-Boyer, Saint-Pierre les Condats
- > Travaux de voirie sur les voies intercommunales : route de Ferruc, chemin des Reynes, route de Saint-Pierre, chemin de la Rosière
- > Lamier passé route de Saint Angel en mars

Effondrement de la maison Rue des Fleurs

le rapport d'expertise ne sera communiqué que dans quelques mois. L'expert nous conseille de déclencher un nouvel arrêt de péril imminent. Il se peut que la mairie doive faire des travaux de sécurisation en attendant le jugement définitif de l'affaire.

Création d'un logement d'urgence sur l'ancien cabinet infirmier

location en meublé avec un bail précaire de un an

Projets de travaux par la communauté d'agglomération

- Budget pour l'agrandissement de la zone d'activité (à droite en montant) après modification simplifiée du PLU
- > Budget pour l'étude de la réfection de l'école
- > Budget pour un nouveau préau à l'école

Frédérique Massat

Marcel & Valentin à Salvagnac, déjà une bougie à souffler!

Ne jetez plus, faites réparer!

Continuons ensemble à allonger la durée de vie de vos appareils de gros électroménager et à lutter ensemble contre l'obsolescence programmée. On arrête de remplir nos déchèteries avec des appareils qui peuvent « repartir » avec un peu d'entretien et, une ou deux pièces changées (pièces d'occasion si possible).

Et c'est bon pour le porte-monnaie!

Concrètement Marcel & Valentin ça fait quoi?

Nous réparons, à domicile ou au local, les appareils électroménagers, électriques et électroniques que vous soyez particulier ou professionnel (lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, micro-onde, réfrigérateur, table à induction, four, lave-vaisselle, lave-linge professionnels, machine à glaçons, batteur, coupe-légumes ...).

Dans la mesure du possible et en fonction des stocks, nous prêtons un appareil pendant la réparation.

Nous vendons des appareils reconditionnés et garantis. Principalement des lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, four et table à induction.

Pour les cas où la réparation est impossible, nous proposons également des appareils neufs, garantis 2 ans, livrés à domicile et le choix est vaste avec un très bon rapport qualité/prix et Marcel & Valentin s'occupe de tout! Vous



avez la possibilité de payer en plusieurs fois.

Enfin, nous proposons à la vente des pièces détachées d'occasion pour l'électroménager. Les appareils récupérés et non réparables sont démontés et les pièces remises à la vente pour pouvoir réparer d'autres appareils. Les pièces sont également garanties.

Marcel & Valentin

Philippe Chanez - 05 63 81 85 84 ou 07 85 85 81 03 9 rue Gérard Roques à SALVAGNAC

www.marceletvalentin.com

Chantiers éco-citoyens

Pour la deuxième année consécutive, le Ditep les Albrèdes de Montauban, établissement médicosocial qui accueille des jeunes de 6 à 20 ans qui ont besoin d'un appui thérapeutique, éducatif et pédagogique, s'est associé à notre commune pour partager un projet cher aux associations locales.

Dans le cadre des chantiers éco-citoyens menés pas la monitrice d'atelier et l'éducatrice spécialisée de l'UMISPP (Unité Mobile d'Insertion Sociale et Pré-Professionnelle),



4 jeunes de 15/17 ans ont rénové les tables de la commune mises à disposition des associations et parfois même des particuliers. Ces tables étaient usées par le temps et nécessitaient des travaux de ponçage et de vernissage pour leur donner un coup de jeune.

Pendant la première moitié de l'année scolaire en cours, tous les lundis après-midi, Yannis Pelix, Maël Catin-Misseri, Melvin Mel, et Théo Bely-Scavino se sont impliqués dans ce travail avec la participation du personnel technique municipal.

Le résultat est très satisfaisant et va permettre de mettre à disposition des utilisateurs du mobilier en bon état.

Le maire et l'ensemble des conseillers de la commune, par la remise d'un diplôme symbolique, adressent leurs sincères remerciements à ces élèves et les professionnelles qui les encadrent.

Nous leur souhaitons un plein épanouissement dans leurs futurs projets.

Olivier lecomte

Don de tableaux à la municipalité

Bernard Miramond recevait des mains de Marie-Jo Montabrut dans la salle du conseil municipal le 20 octobre 2021, trois tableaux, œuvres d'Annette Cunnac et de Colin Painter et propriétés de ses parents, décédés. Marie-Jo Montabrut, enseignante à Toulouse, proche de la retraite, a fait don de ces trois tableaux appartenant à ses parents à la municipalité. Une donation faite en souvenir d'une histoire commune et des liens qui unissent sa famille avec Salvagnac. Fille de feu Maurice Montabrut et de son épouse Simone, elle s'est établie avec son compagnon, Bernard Saurue, dans l'ancienne maison de ses parents au lieu-dit Villette, aux confins de Montgaillard et de Salvagnac.

Professeur à l'université de Toulouse, Maurice Montabrut fut pendant de nombreuses années, président du Syndicat d'Initiative avant que celui-ci ne devienne Office de Tourisme. Membre très actif du syndicat comme de l'office, Il a fait beaucoup pour le développement touristique de Salvagnac et ses environs. Il fut de 2004 à 2014, président des Amis de La Bouysse, association qui entretient et fait vivre la chapelle de La Bouysse. Chapelle templière perchée sur les coteaux à une dizaine de kilo-



mètres de Salvagnac, elle était une étape sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle.

Les trois tableaux offerts à la municipalité sont :

- > Fenêtre du Cayla par Colin Painter. Huile sur toile 40cm x 40cm;
- > To Maurice and Simone: The Montgaillard white hart lane mob... with love par Colin Painter;
- > Ethiopie Au bord de la route par Annette Cunnac.

Yves Raymond.

P. 20 | Vie publique, sociale et économique | Vie publique, sociale et économique | Vie publique, sociale et économique | P.21



Odette Maurel a fêté ses cent ans

ée le 10 mars 1922 à la ferme d'En Rousset, aux confins des communes de Lisle sur Tarn et de Salvagnac, Odette Maurel née Cayla, fêtait, entourée de presque toute sa nombreuse famille, le passage du siècle. Née dans la ferme de ses parents, elle y vivra entre ses deux frères, la vie rude et laborieuse de l'entre deux guerres jusqu'à son mariage en août 1944 avec Marcel Maurel. Celui-ci lui fera franchir le Tescou pour s'installer à Mondinel, lieudit de Salvagnac, où elle va, tout en assurant les tâches de la ferme, donner naissance à la majorité de ses neuf enfants. Seule la dernière, naîtra en 1960 à Gaillac. Année qui marque un tournant dans la vie d'Odette, puisque son mari prenant les fonctions de garde champêtre de Salvagnac, la famille déménage pour s'établir à Saint Martin de la Cesquière puis à Salvagnac même. Dans le même temps elle va abandonner le travail de la ferme pour devenir la cantinière de l'école de Salvagnac en plus de ses charges familiales. Les enfants grandissant, ils vont peu à peu prendre leur envol, mais jamais bien loin du

nid familial. Celui-ci bruissera régulièrement au gré des vacances des cris d'enfants et des rires d'une famille unie et heureuse qui s'agrandit d'année en année. A l'heure d'une retraite bien méritée, malheureusement, Marcel Maurel, disparaîtra des suites d'une longue maladie laissant Odette poursuivre seule le chemin de son âge bien entourée de l'affection de tous. Âge qui venant, lui procure le bonheur d'accueillir dans le giron familial jusqu'à l'orée de son siècle 15 petits-enfants et 25 arrièrepetits-enfants. Et toute cette nombreuse descendance est souvent réunie pour des moments festifs autour de Mamie Odette dont la philosophie de la vie, l'humour et la gentillesse sont appréciés autant dans le cercle familial qu'en dehors. Pour marquer cet événement par un moment de retrouvailles familiales, c'est une centaine de « cousins », et il en manquait, qui se sont retrouvés à la salle polyvalente de Salvagnac pour fêter avec beaucoup d'amour les cent ans de Mamie Odette.

Yves Raymond

Santé et prévention

Dépistage du cancer du col de l'utérus

Le frottis de dépistage

Le frottis de dépistage est le meilleur moyen de lutter contre le cancer du col de l'utérus. L'évolution vers un cancer du col de l'utérus se fait en plusieurs années. Le but est de repérer des cellules anormales au niveau du col de l'utérus, avant même qu'elles ne deviennent cancéreuses. Les lésions précancéreuses sont alors enlevées, ce qui permet de prévenir l'apparition d'un cancer.

Plus une anomalie est détectée tôt, mieux elle se soigne. Le frottis est un prélèvement simple et indolore qui ne prend que quelques minutes.

Le frottis de dépistage en trois questions

- > Pour qui ? Pour toutes les femmes âgées de 25 ans à 65 ans, sauf indication contraire du médecin.
- A quel rythme? Un premier frottis à l'âge de 25 ans, puis deux frottis à un an d'intervalle. Si les résultats sont normaux, un frottis tous les trois ans suffit.
- > Par qui? Le frottis peut être réalisé :
- par votre médecin (gynécologue ou généraliste) au cours d'une consultation (en libéral, en centre de santé ou en établissement);
- par une **sage-femme**;
- dans un laboratoire de biologie médicale, sur prescription médicale.

Dépistage du cancer du sein

Vous avez entre 50 et 74 ans?

Bénéficiez du dépistage gratuit du cancer du sein : la mammographie de dépistage.

Une femme sur dix développe un cancer du sein au cours de sa vie. C'est entre 50 et 74 ans que les femmes sont le plus exposées. Il est donc important qu'elles bénéficient de la mammographie de dépistage : un moyen efficace, simple et gratuit pour détecter un cancer du sein le plus tôt possible.

Le dépistage du cancer du sein, c'est efficace, simple et gratuit :

C'est efficace : plus une anomalie est détectée tôt, plus le cancer du sein se guérit facilement.

C'est simple: si vous avez entre 50 et 74 ans, tous les deux ans vous recevrez un courrier d'invitation pour effectuer une mammographie de dépistage, accompagné d'un bon de prise en charge et de la liste des radiologues de votre département agréés dans le cadre du programme de prévention national.

C'est gratuit : lors de la consultation, présentez le bon de prise en charge avec votre courrier d'invitation et votre carte Vitale. Vous n'aurez rien à payer. L'Assurance Maladie réglera directement le radiologue.

Si vous avez déjà passé des mammographies, pensez à apporter vos anciens clichés lors de votre rendez-vous. Vous avez 50 ans et vous n'avez pas encore reçu ce courrier? Vous vous posez des questions? Demandez conseil à votre médecin traitant lors d'une consultation pour qu'il vous indique la marche à suivre. Vous pouvez aussi appeler votre caisse d'Assurance Maladie au 36 46 (service gratuit + prix appel).

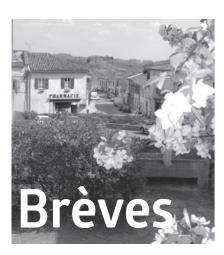
Rappel sur la prise en charge des tests antigéniques

es tests antigéniques ne sont plus systématiquement pris en charge par l'Assurance Maladie. Les seuls cas de prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie au titre des soins particuliers exonérés sont exclusivement réservés aux personnes:

> Vaccinées ou ayant une contre indication à la vaccination;

- Mineurs;
- > Identifiées comme cas contact par l'Assurance Maladie;
- > Présentant une prescription médicale;
- > Ayant un certificat de rétablissement de moins de 6 mois;
- Concernées par des campagnes de dépistage collectif, organisé par les ARS.

P. 22 | Vie publique, sociale et économique L'Écho du Tescou #145 L'Écho du Tescou #145 Enfance | P.23



Permanence des assistantes sociales

gh-12h le dernier mardi du mois Depuis le mois de septembre, notre travail en lien avec les services sociaux du secteur est valorisé par le déplacement d'une permanence des assistants.es sociales de la Maison des Solidarités de Gaillac à la mairie de Salvagnac le matin du dernier mardi du mois de 9h à 12h. Pour prendre rendez-vous, appeler la MDS de Gaillac au 05 63 81 21 81.

Le Cabinet des infirmières a déménagé

2 allées Jean Jaurès à Salvagnac Pour prendre rendez-vous, appeler et/ou laisser un message au : Tel: 05 63 40 55 33 infirmieres.salva@wanadoo.fr

Faire-part

Bernard Miramond ainsi que l'ensemble du conseil municipal ont la joie de vous annoncer la naissance de Daphnée Albault née le 5 avril à Lavaur, fille de Edwige Albault, conseillère municipale et Sylvain Albault

Le Café Au Bord du Monde

LE PRINTEMPS QUI CHANTE...

A l'heure de la distribution de ce journal communal tant attendu, le mois d'Avril et sa vibrante période électorale sera passé. Il est donc impossible de prévoir à ce jour d'écriture ce dont le résultat sera fait. Pourtant, il est décisif politiquement.

La Politique, c'est avant tout la gestion d'un Bien Être commun dans un espace défini. Chacun choisit alors le curseur de son financement! En 2022, nous pouvons observer la catastrophe climatique et énergétique, la catastrophe sociétale et celle de notre santé. Ces 3 piliers vitaux qui font Peuple, sont aujourd'hui saccagés par le dogme de la possession passionnée = Économie/ Profit.

Alors comment les français-es imaginent-ils-elles leur futures années, ainsi que celles de leurs enfants? Délicate question, puisque ces derniers sentent déjà le poids d'une domination technologico-numérique, au «service du l'Humain»... quitte à en privatiser sa Nature. C'est pourtant la route que semble prendre le Néo-libéralisme, qui ne cesse depuis des années, de s'enrichir des catastrophes qu'il produit!

Au Café, nous sommes aussi garants - dans cet espace défini - de la gestion d'un Bien Être commun. Notre curseur est davantage porté sur la bienveillance des femmes, hommes et enfants qui traversent notre bistrot, plutôt que sur leur porte-monnaie.

Ce Café, où des milliers de curseurs se croisent, échangent et cohabitent chaque jour.

Vous participez à cet écosystème au service du Vivant et de l'Humain, régi par le respect du travail fourni et de la qualité fabriquée, au prix le plus respectueux.

Cet effort citoyen, vous le faites tous les jours ici, dans notre établissement. Ça nous donne la fierté ultime d'avancer dans le bon sens, celui de participer à construire une société plus juste.

Nous gardons toutefois en conscience, quel que soit le résultat du courant politique choisi, que rien n'est acquis et que tout reste à (re)construire pour continuer à penser Société commune. Gardons la volonté de vivre des jours heureux quoiqu'il se passe, parce que la vie n'a de raison que si elle est vécue dans l'Optimisme.

Nous pourrons alors continuer à regarder les nouvelles générations, en pensant que l'on est sûr parce que l'on ose et que nous n'aurons pas le regret de n'avoir rien essayé. Jamais.

Toute l'Équipe vous souhaite un merveilleux printemps, où que vous soyez.

L'Équipe à bord, Régine, Sara, Bruno, Justin & Yvan.

Toute la programmation à jour sur papier ou sur <u>cafeauborddumonde.fr</u>

ENFANCE

Liberté, Égalité, Fraternité

Socie de notre pacte républicain, ces trois valeurs sont transmises de génération en génération depuis plusieurs siècles à travers nos enseignants au sein de l'école publique et en première intention par l'éducation parentale. Tout jeune parent s'interroge sur sa capacité à faire vivre à son ou ses enfants des sentiments de liberté, d'égalité, de fraternité, moteurs de l'entrée de la vie en société et de son évolution. Mais comment ces trois valeurs s'articulent-elles dans la vie de l'enfant à travers son éducation ?

La liberté est un combat de haute lutte du début à la fin de la vie. Dans la vie sociale récente, la pandémie due à la COVID 19 nous a confrontés à ses limites avec des conceptions qui peuvent aller d'un extrême à l'autre. Dans la vie « intérieure », la conquête du sentiment de liberté passe par plusieurs grandes étapes jusqu'à pouvoir penser par soi-même sans subir le regard de l'autre. L'éducation y joue un grand rôle en instaurant des limites au petit Homme. Apprendre à limiter ses pulsions, à les sublimer permet d'accéder à la curiosité intellectuelle, à la créativité et aux apprentissages. Cela permet aussi d'instaurer un sentiment de « sécurité intérieure », de confiance en soi, de prise d'autonomie et au final de liberté de penser.

Ce sentiment de sécurité intérieure est alimenté par la conviction d'être aimé par ses parents qui aident l'enfant à surmonter l'envie et la jalousie fraternelle. Ainsi, tout naturellement, ce sentiment de jalousie « inévitable », se transforme en amour fraternel, base future de tous les sentiments d'amitié.

Le rang de naissance induit des expériences fraternelles différentiées. Le premier enfant sera le seul à vivre l'exclusivité du lien maternel et paternel. L'arrivée d'un petit frère ou sœur va l'obliger à vivre une très grande frustration avec l'obligation de subir un temps l'« usurpation » de cette place tant convoitée. Seules les paroles de consolation, d'explications des parents peuvent l'aider à atténuer cette déception et à supporter les différences dans le mode relationnel découlant de la différence d'âge dans la fratrie. Quand les enfants grandissent, le piège serait

de penser pour les parents, pour éviter les conflits, qu'ils peuvent ne pas faire « de différences » entre frères et sœurs ou compenser ces différences en dosant très exactement ce qui est donné à l'un ou à l'autre!

Au contraire, n'est ce pas l'occasion d' apprendre aux enfants à reconnaître leurs propres besoins qui ne sont pas forcément identiques de l'un à l'autre dans la fratrie et à les exprimer ? Dans ce prolongement, est ce que le principe d'égalité ne revient pas dans la vie en société, à ce que chacun puisse accéder à l'éducation, à la santé, à ses droits quelle que soit la différence, sociale, culturelle ou cultuelle? Être reconnu dans sa différence ne permet-il pas en retour de mieux accepter les différences individuelles et répondre à ses besoins? Partager, collaborer, se soutenir dans la fratrie, serait une des voies pour le futur citoyen permettant d'accéder au dialogue plutôt qu'au rapport de force.

L'enfant qui ne parvient pas à surmonter sa jalousie risque de devenir un adolescent, un adulte en souffrance, éternellement insatisfait ou tyrannique, par esprit de représailles sur ses pairs. Il est très important dans un groupe d'enfants ou d'adultes d'apprendre à repérer ces « faux leaders » qui s'emparent du pouvoir et l'utilisent à leur profit au lieu de privilégier l'intérêt collectif , transformant l'emblème « Liberté, Égalité, Fraternité » en « Liberté. Égalité. Fraternité. » (.point!)

Frédérique Massat



P. 24 | Enfance L'Écho du Tescou #145 L'Écho du Tescou #145 Culture | P.25

Histoires de joints

La campagne intimiste qui répond aux questions des consommateurs de cannabis et de leur entourage

Sans diaboliser, ni banaliser l'usage du cannabis, la campagne « Histoires de joints » de Santé publique France consiste à donner la parole aux consommateurs de cannabis avec des témoignages audios illustrés ou voice notes de 2 minutes environ s'appuyant sur des histoires authentiques, collectées par sondage sur les réseaux sociaux de 3 médias du groupe Unify (Fraiche, Héro et Minute Buzz).

En miroir à ces récits, de courtes vidéos d'une minute font la pédagogie des différents sujets abordés. Laurent Karila (psychiatre et addictologue à l'AP-HP) et Jean-Michel Delile (psychiatre et président de la Fédération Addiction) décryptent ainsi les questionnements et idées reçues évoqués dans le cadre des témoignages :

- > Fumer du cannabis, ça aide à mieux dormir?;
- > Fumer un joint, c'est moins dangereux que fumer une cigarette?;
- > Le cannabis peut-il rendre schizophrène ou bipolaire ?;
- Un bad trip au cannabis, ça se déclenche comment ?;
- > Quels sont les effets du cannabis sur le cerveau ?;
- > Le cannabis c'est naturel et donc sans danger pour la santé ?.

Chacune des vidéos renvoie vers <u>Drogues-info-service.fr</u> pour davantage d'informations et vers le <u>compte YouTube</u> <u>de Doctissimo</u> où elles seront hébergées.

Les vidéos seront publiées par thématique, tous les 4 jours sur les réseaux sociaux des médias Fraiches,

Hero, Minute Buzz et sur Doctissimo, et plus largement en digital.

- › Playlist dédiée sur la chaîne YouTube de Doctissimo : #Histoiresdejoint
- Playlist dédiée sur la chaîne YouTube de <u>Drogues-in-fo-service</u>: <u>Histoires de joint</u>

Drogues-Info-Service : informer, dialoguer et offrir une aide personnalisée

Drogues Info-Service est un dispositif d'information, d'orientation et d'aide, accessible à tous via internet sur www.drogues-info-service.fr ou par téléphone au o 800 23 13 13, 7 jours/7, de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit d'un poste fixe comme d'un portable.

Le site Drogues-Info-Service.fr:

- › favorise l'accès à une information adaptée à chacun, en s'adressant aux usagers comme à leur entourage avec des espaces qui leurs sont dédiés;
- > contribue à libérer la parole en encourageant les interactions et l'entraide grâce aux modules interactifs (Questions-Réponses, Forums, Témoignages, etc.) et aux chats individuels (espaces de dialogue en temps réel entre l'internaute et un professionnel);
- facilite l'orientation en proposant un annuaire de plus de 3 000 structures doté d'un outil de recherche simplifié et plus performant.

Rencontre

À l'occasion de la venue du spectacle « Passage(s) » à Salvagnac le 24 mars, deux classes de l'école ont pu bénéficier de l'intervention du comédien, Thomas Pouget, le matin à la salle de l'ECRIN pour une « lecture » de sa pièce. Ce n'est pas une représentation théâtrale : il n'y a pas d'effet de lumière ni de mise en scène, le comédien est assis sur une chaise face aux enfants et jouant de sa voix il raconte comment Lucas, jeune garçon de 10 ans et ses amis réus-

sissent avec l'intervenant théâtre à s'exprimer autour du spectacle qu'ils montent pour la fin d'année.

Les enfants ont visiblement pris plaisir à cette lecture et aux échanges qui ont suivi.

La semaine suivante le comédien est revenu dans la classe de Mme Gressé pour animer des ateliers théâtre en demi groupe.

Régine Added

CULTURE

Rencontre avec Michel Darios

et séance de signature pour son livre Mes souvenirs d'enfance

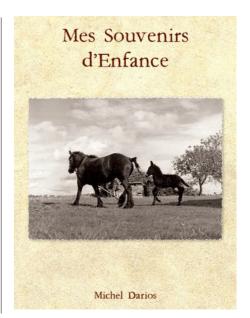
Le samedi 7 mai 2022 de 17h à 19h avec le pôt de l'amitié À la bibliotheque de Montgaillard

« Mes souvenirs d'enfance » était à l'origine rédigé sur des cahiers d'école et destiné aux petits enfants de l'auteur afin de leur laisser une trace du passé. Heureusement pour nous il est devenu un livre édité aux Presses d'Escourbiac (Tarn) en décembre 2020

Michel Darios, né après la guerre dans la ferme familiale à Montdurausse (81630), nous invite à partager la vie quotidienne de cette époque, qui a complètement disparu aujourd'hui.

Les travaux des champs selon les saisons, la religion, l'école, les repas, les fêtes votives... y sont détaillés avec précision Saint Urcisse, Salvagnac, Monclar-de-Quercy... et bien d'autres villages faisaient partie de son environnement et il nous en parle tout au long de son récit.

L'ouvrage est en vente à la bibliothèque de Montgaillard au prix de 20 €



Partenariat Mairie Scène Nationale d'Albi : fin de saison

e 9 mars 2022, dans la salle omnisports transformée en salle de spectacle par la grâce de gradins et d'une installation scénique originale, le chanteur toulousain Manu Galure et ses compagnons Lorenzo Naccarato et Simon Chouf nous ont donné une très belle prestation : la musique, prenant corps sous nos yeux et pour nos oreilles à partir des deux pianos et d'accessoires plus ou moins inattendus, accompagne les paroles fortes et très sensibles des chansons de Manu. Entre gravité et tendresse, humour aussi, un moment suspendu en ces temps difficiles...

L'humour était aussi présent lors de la venue à la salle de l'ECRIN, le 24 mars, du comédien Thomas Pouget de la compagnie *La Joie Errante* pour son spectacle « Passage(s) ». Modulant sa voix et son jeu en fonction de chacun de ses personnages, il nous raconte le cheminement

de Lucas, écolier timide, qui grâce à l'atelier théâtre ose exprimer les questions existentielles qui l'habitent à la veille de son entrée en 6ème.

La représentation a été suivie de sympathiques échanges autour d'un verre dans l'espace bar de l'ECRIN.

La saison Au fil du Tarn 2021/2022 est maintenant terminée. Rendez-vous en novembre pour la prochaine saison! Nous en reparlerons...

Régine Added



P. 26 | Culture | Culture | Culture | P.27

La bibliothèque

l est enfin de retour... qui ? Le printemps ? Bien sûr, lui il revient toujours...

Mais c'est le bibliobus que revoici, après deux ans d'absence!



Une panne électrique de secteur inopinée ce jour-là, n'a pas empêchée l'échange de documents et voici nos étagères garnies de livres nouveaux, dans un large choix afin que chacun y puise avec plaisir!

Revoilà aussi une ouverture au public moins contraignante, avec des horaires étendus au vendredi soir de 17h à 19h.

Avec une bibliothécaire de la Médiathèque départementale du Tarn, nous avons participé en février à un atelier « désherbage » sur place : cela consiste à mettre à jour les collections en prenant pour critères l'état physique des ouvrages, leur actualité pour les documentaires, leur usage et l'adéquation de leur contenu avec notre public. L'aspect général de la bibliothèque a gagné en lisibilité et en harmonie. Les animations de la bibliothèque : les brunchs-lecture les 2^{es} dimanches de chaque mois, où nous pouvons à nouveau bruncher (!), l'accueil des classes. Par contre les visites à la maison de retraite pour des lectures partagées n'ont pas repris.

Et un avant goût pour d'autres animations : un quizz (remue-méninges) programmé pour le vendredi 26 août en soirée à l'Ecrin (nous profiterons de la terrasse!) ; la réception d'un auteur dans le cadre du festival *Lisle Noir*, toujours à l'Ecrin, le vendredi 16 septembre à 18 h, et le retour de «*Contes en balade*» le mardi 27 septembre en soirée. Prenez note d'ores et déjà de ces dates !

L'Association Culturelle du Pays Salvagnacois (adhésion 10€/an/famille) qui anime la bibliothèque a aussi deux autres activités : la chorale « *Sine Nomine* » et l'atelier photos désormais opérationnel (pour informations pratiques patrick.dubosq@gmail.com ou o6 87 02 05 14).



La chorale « *Sine Nomine* », au cours d'une soirée à la médiathèque de Castelnau de Montmiral, a illustré le *Printemps des Poètes* par des chants sur le thème des poèmes d'Amour de la Renaissance(en France,Italie,Angleterre...)



L'assemblée Générale de l'Association Culturelle du Pays Salvagnacois aura lieu le vendredi 13 mai à 18h30 à la salle basse du château : le fonctionnement de l'association, les projets, les attentes des adhérent-es y sont abordés - rien d'ennuyeux dans ce contenu ! Venez y assister et posez des questions : c'est un moment de partage important pour nous tous ! Elle sera suivi du pot de l'amitié : que des bonnes choses, on vous dit !

Riner Maria Rilke écrit dans ses élégies : « *être ici est une splendeur* ». Savourons la beauté du monde chaque jour, en compagnie des livres.

Agnes Cronfalt

Livresse des mots un moment culturel entre vigne et lignes

C alvagnac accueillait il y a quelques jours la première de « *Livresse des mots* », rencontre entre une vigneronne et une autrice de roman à l'Ecrin, nouvel espace culturel du village. Sabrina Rodriguez et Laurence Houllemar y accueillaient le public au nom de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, à l'origine de ces rencontres culturelles. Brice Torrecillas, professeur de lettres et journaliste, animait ce rendez-vous entre Léonor de Récondo, violoniste et écrivaine, et Sandra Bastide, exploitante du domaine de Long Pech. Mireille Brunwasser, adjointe au maire, accueillait l'assistance dans une salle comble en présence de Bernard Miramond, maire de Salvagnac, et de Jean François Baulès, maire de Técou, chargé de culture à la communauté d'agglomération. Sandra Bastide présentait les vins du « Domaine aux hirondelles » qu'elle élève en compagnie de sa sœur, Karine, dans la tradition familiale et Gaillacoise. De son côté Léonor de Récondo présentait son dernier roman qui conte le retour d'une femme auprès de sa mère, disparue voilà longtemps, dans un voyage au plus profond d'elle-même et de ses souvenirs. Brice Torrecillas entraînait le public à la découverte des deux intervenantes, traçant un parallèle tel un sillon, entre le livre et



la vigne dans le travail de préparation et de production. Ce travail qui permet de créer un lien entre une fiction, le résultat attendu, et la réalité, le roman et la vigne, deux formes d'art qui racontent deux histoires, des émotions qui se rejoignent. La dégustation des vins du domaine accompagnait agréablement celle des mots pour une matinée réussie de culture au cœur du terroir des bastides et du vignoble. Un grand merci à Aurélie Corbi, traiteur à Salvagnac, pour ses délicieux amuse-bouches!

Yves Raymond



La newsletter municipale

Pour s'inscrire et recevoir la lettre électronique, contacter le secrétariat de la mairie :

05 63 33 50 18

mairie.salvagnac@orange.fr

L'Écho du Tescou #145 L'Écho du Tescou #145 P. 28 | Vie associative Vie associative

VIE ASSOCIATIVE

Ordinaire Extra

iovanna Merlin est une artiste clown, installée à Sal-Vagnac en ce début d'année avec la compagnie Ordinaire Extra qui met en œuvre spectacles et ateliers, et entend favoriser l'accès à la pratique des arts de la scène à un public le plus large possible et dont la philosophie pourrait se résumer à « quand l'ordinaire devient extra... » Séduite par notre village, Giovanna souhaite contribuer à son effervescence culturelle, en collaboration avec des acteurs déjà présents sur la commune.

En partenariat avec l'association Karavane et le café Au bord du monde, elle nous propose une journée extra ordinaire le samedi 4 juin avec une série d'animations :



11h00 La pluie c'est la vi conte musical pour les tout petits par Eva Hahn, proposé par Ordinaire extra - Salle du château 14h - 15h Sieste musicale "high vib's" par Fred Bambou proposé par Ordinaire extra - Allées Jean Jaurès

15h30- 16h15 Les Brakass chanson française avec Guillaume et Fred Bambou, proposé par Ordinaire extra -Parvis de l'Église

16h goûter pâtissier

16h30 Granita et le bazar des émotions, sortie de résidence, théâtre et cirque décoré d' un livre pop up géant. Spectacle pour enfants de tous âges, proposé par Ordinaire extra - ÉCRIN

17h30 Suite pour Violoncelle seul n°2 de Bach, à la guitare électrique avec effets par Aladin Chaboche, à partir de 8 ans, proposé par Karavane - Église de Salvagnac

18h Les Jeunes Mariés, un banjo et un trombone impulsés par deux cœurs qui battent la chamade, musique interactive, tout public, proposé par Ordinaire extra - Parvis

19h En Parallèle, clownerie futuriste et jonglé par Jérôme Leberre, tout public, proposé par Karavane - Parvis de l'église 21h Pili-Pili Cosmic Combo concert psychotropical, proposé par le café Au bord du monde, Allées Jean Jaurès

La Pétanque Salvagnacoise se réveille

A près deux ans de repos forcé, notre club reprend les parties de boules.

Actuellement notre association compte 35 licencié·es et 15 cartes membres.

Du nouveau au club avec deux équipes en championnat seniors et une en vétéran.

Pour la première fois au club, une équipe féminine sera engagée en championnat.

Nos petits verts s'engageront en coupe de France et du Tarn. Des concours seront planifiés durant la saison 2022.

La pétanque demandait à la mairie depuis des décennies



un boulodrome pour remplacer notre serre.

Chose faite cette année! Donc par temps de pluie, nous pouvons jouer à l'abri.

Si vous êtes intéressés pour jouer avec nous, contactez notre président Mr ASTOUL Claude au : 06 23 13 94 24 Le club vous remercie.

Lumen&Co..

e printemps est là, avec lui l'arrivée de nouvelles énergies... Les mesures sanitaires se sont assouplies, les activités culturelles avec public éclosent, redémarrent :

Un ciné-club se met en place :

Voir ou revoir des films, en discuter, échanger ensemble sur des œuvres cinématographiques, les réalisateurs... une thématique abordée chaque dernier vendredi du mois, après Les Vampires (fin mars), le cinéma français fin avril et une belle soirée autour du monde agricole fin mai. Derniers vendredi du mois : Ciné-Club à L'Ecrin! Entrée 3€ - Gratuit pour adhérents.

Les VenD'Oc

Pour fêter le premier mai, un documentaire sur une protection sociale créée après guerre que le monde entier nous envie : La sécurité sociale. Projection précédée d'un repas fait maison.

Festival Ciné-concerts

Réservez la date, le 1^{er} week end de juillet. Des spectacles pour tout public.

Musique et cinéma, en salle, en live et sous les étoiles! La programmation est en cours, avec un temps fort le samedi 2 juillet : un spectacle jeune public, un apéro concert et le soir un ciné concert sur un film de Buster Keaton!

Vendredi 29 avril à 21h : Ciné-Club

La trilogie amoureuse et tragique chez François Truffaut : Jules et Jim .

Samedi 30 avril : VenD'Oc

19h. Repas maison - 7,50€ (sur réservation, texto de préférence - 06 22 80 08 35). 21h. Projection du film de

Gilles Perret : LA SOCIALE. Entrée libre.



Vendredi 27 mai: CinéClub

Le monde agricole au cinéma : Petit paysan, de Hubert Charuel. Avec la participation d'agriculteurs locaux et de la MSA.

Vendredi 24 juin à 21h: Ciné-Club

programmation en cours

Samedi 2 juillet : Festival Ciné-Concerts

Gardez l'oeil ouvert! Lumen&Co..

Vox musica La musique à votre portée

'année en cours a vu le redémarrage enthousiaste des ac-Livités musicales de l'association Vox Musica, après une période troublée en raison de la crise sanitaire. Les effectifs sont à nouveau à la hausse et nous avons pu proposer de nouvelles pratiques. Tout d'abord des cours de violon qui sont assurés par la très compétente Marianne. Nous avons également deux chorales naissantes, une chorale enfants et une chorale adultes dont le répertoire est centré sur les chants du monde. Les deux chorales sont dirigées par Karine, chanteuse lyrique, formée au conservatoire de Bordeaux, également élève de Marie Géliné, elle enseigne le chant depuis dix ans, l'accompagnement, le chant polyphonique et le chant choral. N'hésitez pas à venir essayer la pratique du chant choral dans la bonne humeur et la bienveillance.

Grâce à un généreux donateur, luthier à Londres, sensible à l'action que nous menons, l'école s'est vue doter de cinq guitares et de jeux de cordes à destination des élèves débutants et du groupe qui s'était produit lors de la dernière fête de Vox.

L'année se clôturera par la fête de Vox Musica le Samedi 25 Juin sur la Place de l'église, avec à 17 heures, le concert des élèves, nous enchaîneront par un apéro-concert et un repas animé par une riche programmation musicale.

A très bientôt pour fêter la musique et le chant! Musicalement vôtre.

L'équipe de Vox Musica

Renseignements: Isabelle: 06 30 42 58 85

L'Écho du Tescou #145 L'Écho du Tescou #145 P. 30 | Vie associative Vie pratique | P.31

Rives du Tescou Football Club

Mot du président :

Fort d'une centaine de licenciés, les Rives du Tescou Football Club ont repris le chemin des terrains au mois d'août dernier avec 2 équipes Seniors et des équipes de jeunes engagées de la catégorie U7 à U15. Cette nouvelle saison se dessine pleinement après 2 saisons interrompues et marquées par la crise sanitaire. Tous les licenciés retrouvent avec grand plaisir les entraînements et compétitions sans restriction et peuvent partager leur passion du football. C'est aussi l'occasion pour notre club de faire revivre les animations et festivités qu'il avait l'habitude d'organiser; ainsi après un loto réussi ce sont un repas, un tournoi et les célèbres Olympiades et Sardinade qui viendront garnir l'agenda évènementiel. Je tiens tout particulièrement à remercier tous les bénévoles qui participent à cette vie associative et sportive : les éducateurs, les membres du staff ainsi que les parents qui nous donnent « un coup de main ». Sans eux le club ne vivrait pas. Vive le football! Vive le RTFC!!!

Dirigeant U7: Sylvain

Après une saison dernière compliquée en raison du contexte sanitaire, l'équipe U7 est repartie de nouveau et peut compter sur 8 pitchouns mêlant filles et garçons. Au programme: découverte du football et surtout amusement dans le respect des valeurs du sport. Au cours de cette nouvelle saison, et malgré des conditions parfois difficiles ne permettant pas toujours de jouer, ils répondent toujours présents et font preuve d'envie et de bonne humeur à chaque entraînement. Un vrai plaisir pour leur coach!

Dirigeant U9: Ludovic

Première fois en tant qu'entraîneur pour Ludovic, qui avoue que cela se passe idéalement bien avec ses joueurs ! On remercie Roland pour son aide qui permet d'avoir 2 équipes sur les plateaux. L'ensemble des joueurs progresse régulièrement et le groupe est très motivé tant pour les entraînements que pour les rencontres.

Dirigeants U11 : Julien et Sébastien

Malgré le contexte particulier de ses derniers temps, les effectifs U11 n'ont pas diminué, 23 joueurs dont 16 premières années. Nos jeunes footballeurs profitent avec attention et assiduité de l'expérience de Marion Bénédicto, espoir du football féminin et nouvelle recrue dans le staff. Une belle chose à retenir de cette première partie de saison, c'est l'excellent état d'esprit de nos pitchouns qui malgré des résultats en dents de scie sont restés so-



lidaires et bienveillants les uns envers les autres... De belles qualités de nos jours!

Dirigeant U13: William

Un groupe solide entre les anciens et les nouveaux s'est formé dès le début. Respect, écoute des consignes, application et motivation sont les maîtres mots des jeunes! Il y a un effectif de qualité et toujours en progression grâce à Manu et Phil qui apportent leur expérience. Notre équipe a eu la joie de voir 3 de nos joueurs en détection, notre gardienne a intégré le centre de perfectionnement gardien de but. Nos joueurs aiment leur club et défendent haut et fort nos couleurs dans tout le département. De plus, l'équipe initialement inscrite en D2 grimpe en D1 pour la deuxième partie du championnat!

Dirigeants U15: Julien & Alexis

Cette saison, le RTFC a inscrit une équipe U₁₅ à 11, il faut remonter au début des années 2000 pour retrouver une même équipe sans être en entente avec un club voisin! Partir à 14 les week-ends est juste au vu de l'effectif d'une quinzaine de joueurs mais heureusement, les U13 nous prêtent main forte quand ils le peuvent. Très bon début de saison en étant invaincu, ce qui nous a propulsés au niveau supérieur. Aujourd'hui, on vit et on va vivre des matchs un peu plus compliqués. Le groupe vit relativement bien, il a du talent, du caractère et va tout faire pour finir le plus haut possible sur cette fin de saison!

Dirigeants séniors 1 et 2 : Flo & Phil

Chez les seniors, la saison en cours a vu le retour d'une seconde équipe engagée en D4. Cela permet de faire participer un maximum de joueurs tous les week-ends, même si l'organisation et les contraintes en terme d'encadrement et de joueurs disponibles sont compliquées. Néanmoins, on note un excellent état d'esprit dans les deux équipes qui naviguent en milieu de tableau, avec des joueurs expérimentés qui défendent chèrement les couleurs du club aux côtés des jeunes seniors qui représentent l'avenir!

Agenda des manifestations

Une newsletter viendra compléter ces dates ...

MAI

Mercredi 4

Vernissage expo JULIEN GUINET Peintures

18h au café Au bord du monde



Jeudi 5 CAFÉ PHILO

animé par Flore Proust 19h au café Au bord du monde

vendredi 6

Concert ÉRIC LAREINE

20h30 à l'ECRIN Proposé par Karavane

Samedi 7 **Concert ZITOUNE**

21h à l'ECRIN Proposé par Places en Fête Le Galetas



Samedi 7 CINÉ DEBAT « Jenpine, la maternité dans les bois » de Sara Hayé

Animé par « Sacrées meufs » 21h au café Au bord du monde

Vendredi 13

JAM Musique festive Italienne Carte blanche à Charlotte Espieusas, 21h au café Au bord du monde

Samedi 14 **Concert de PAX MATTO**

Rock alternatif 21h au café Au bord du monde



Jeudi 19 CAFÉ PHILO

animé par Flore Proust 19h au café Au bord du monde

Vendredi 20 Soirée tropicale COCO CHÉWIS

Concert Electric Vocuhila + Dj set en caravane 21h au café Au bord du monde

Samedi 21 PROFESSEUR POSTERIEUR + Mix

21h au café Au bord du monde



Vendredi 27

Concert LA CHEVAUCHÉE DU TIGRE musique variée, populaire, dansante et festive

21h au café Au bord du monde



Vendredi 27

Ciné club: "Petit paysan" de Hubert Charuel - Le monde agricole

au cinéma, avec la participation d'agriculteurs locaux et de la MSA 21h à l'ECRIN Proposé par Lumen&Co..

Samedi 28

Concert IUR

20h30 sur les allées Jean Jaurès Proposé par Karavane en partenariat avec le café Au Bord du Monde



JUIN

Mercredi 1er

Vernissage expo FREDERIC MITON Photographies 18h au café Au Bord du Monde

Jeudi 2 CAFÉ PHILO

animé par Flore Proust 19h au café Au bord du monde



P. 32 | Vie pratique L'Écho du Tescou #145 L'Écho du Tescou #145

► Samedi 4

11h30: *La pluie c'est la vie* par Eva Hahn conte musical pour les

tout petits proposé par Ordinaire extra Salle du château

14h à 15h Sieste musicale high vib's

par Fred Bambous proposée par Ordinaire extra Au bout des Allées Jean Jaurès

15h30-16h15 Les Brakass

avec Guillaume et Fred Bambou Chanson française proposé par Ordinaire extra Parvis de l'Église

16h30 : Granita et le Bazar des émotions

spectacle tout public proposé par Ordinaire Extra à l'ECRIN

17h30 : Concert Sonate de Bach pour violoncelle

par Aladin Chaboche proposé par Karavane Église de Salvagnac

18h: Les Jeunes Mariés

Musique interactive proposé par Ordinaire extra Parvis de l'église

19h: En Parallèle

spectacle tout public de la Cie Alchymère Parvis de l'église

21h : *Concert Pili Pili Cosmic Combo* proposé par Au bord du monde Sur les Allées Jean Jaurès

Mercredi 6

Vernissage expo JANE ELWIS Dessins

18h au café Au Bord du Monde

Dimanche 12 et dimanche 19 Élections législatives

Samedi 18

Fête de la musique Concerts BYE BYE MARYLIN et LOIN DE L'ŒIL



Dimanche 19

Convention de disques / vinyles / instruments de musique

de 9hà 17h sur les Allées Jean Jaurès Proposé par Karavane

Mardi 21 Fête de la musique Concert GINGER SPANKING

20h3o place de l'église proposé par le Galetas Places en Fête



Vendredi 24

Ciné-Club programmation en cours

21h à l'ECRIN Proposé par Lumen&Co..

Samedi 25 Fête de la musique Concert des élèves de l'Association

Vox Musica
Apéro-concert repas animé par une riche programmation musicale.
17h place de l'églis

JUILLET

Mercredi 13

Cérémonie du 14 juillet au pied de la Marianne suivie d'un apéritif. Repas et bal

Jeudi 14 Fête nationale

Repas et bal

Samedi 16

proposé par Karavane

AOÛT

Lundi 8

Loto de plein air au profit du CCAS de Salvagnac

SEPTEMBRE

Samedi 3

Forum des associations 15h sur les Allées Jean Jaurès

Vendredi 16

Rencontre avec un auteur de polar dans le cadre de Lisle Noir 18h à l'ECRIN Organisée par la bibliothèque

Mardi 27

Contes en balade

Sans oublier les rendez-vous réguliers :

- → le 2º dimanche du mois à 10h30 Brunch lecture au château
- > les 2º et 4º samedi à 21h concours de tarot salle Caraven Cachin

Pour accéder aux actualités de la commune, n'hésitez pas à consulter le site de la mairie www.salvagnac.fr rubrique l'agenda

ÉTAT-CIVIL

ILS ONT VU LE JOUR

> Daphnée, Marie, Yolande ALBAULT le 5 Avril 2022 à Lavaur (Tarn)

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- > Claude François GUASCH le 22 janvier 2022 à Salvagnac (Tarn),
- > Juliette, Louise, Marie PAILLASSE épouse DURAND le 2 Février 2022 à Salvagnac (Tarn),
- > Marc, Guy, Rolland BÈS le 4 Février 2022 à Salvagnac (Tarn),
- > Gabrielle, Yvette, Augustine LAIGNEL veuve POUGETTE le 22 Janvier 2022 à Albi (Tarn),
- > Huguette, Renée, Juliette GALAUP veuve SAVY le 12 février 2022 à Salvagnac (Tarn),
- > Robert, Yves, Guy GOURMANEL le 9 février 2022 à Albi (Tarn),
- > Gustave, Léon FOURNIER le 2 mars 2022 à Albi (Tarn),
- > Lopez RUVIRA le 4 mars 2022 à Salvagnac (Tarn),
- > Suzanne, Geneviève SIRVEN veuve DONNADILLE le 5 Avril 2022 à Salvagnac (Tarn),
- > Elisabeth, Marie TARLÈ le 7 Avril 2022 à Salvagnac (Tarn),
- > Danielle, Marcelle JAMBON le 31 Mars 2022 à Albi (Tarn),
- > Yvette, Marie AZZOPARDI veuve TREMOULET le 21 avril 2022 à Gaillac (Tarn)

PERMANENCES

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Tél: 05 63 33 50 18 - fax: 05 63 33 57 73 mairie.salvagnac@wanadoo.fr - www.salvagnac.fr Possibilité de laisser un message sur le répondeur téléphonique du Secrétariat

Ou en cas d'urgences contactez le $\mathbf{o6}$ 47 47 83 $\mathbf{o7}$

Horaires	Matin	Après midi					
Lundi	9h00 - 12h30	Fermé au public					
Mardi	9h00 - 12h30	Fermé au public					
Mercredi	9h00 - 12h30	Fermé au public					
Jeudi	9h00 - 12h30	Fermé au public					
Vendredi	9h00 – 12h30 Fermé au pul						
Samedi	9h00 – 12h30 Uniquement le 1 ^{er} samedi du mois Permanence du CCAS le 1 ^{er} samedi du mois						

LES PERMANENCES DES ADJOINTS

1^{er} samedi du mois : Présence d'un élu. Liste nominative consultable sur le site internet.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

Service urbanisme : Bureau à Castelnau de Montmiral

Vie pratique | P.33

mardi et jeudi : 10h - 12h

Service eau et assainissement : 05 63 83 09 29 Service ordures ménagères : 0800 007 236

OFFICE DU TOURISME

Fermé

Point documentation touristique au café Au bord du Monde

ÉCOLES

ÉCOLE CANTA- GRELH SALVAGNAC

Tél: 05 63 33 51 69 - ce.0811153n@ac-toulouse.fr

MICRO-CRECHE « ENFANT PHARE »

34 Grand'rue, Montgaillard Tél : 05 63 81 54 81 - enfantphare81@orange.fr

SOCIAL

CCAS

1er samedi du mois en mairie : 9h - 12h

PERMANENCE SOCIALE DE GAILLAC

Maison du Conseil Général

Permanence sociale sur rendez vous au 05 63 81 21 81 Lieu et horaires des permanences :

Gaillac – lundi, mercredi et vendredi - 10, 12 rue Gaubil Permanence à la mairie de Salvagnac le 3º mardi matin du mois

AIDES À DOMICILE

Responsable ASAD Mme Claire Trenti, salle Caraven Cachin Lundi : 8h - 10h, mercredi : 9h- 11h et 14h - 15h, vendredi : 14h - 16h

Tél : 05 63 57 32 58 - 06 37 48 26 67 asad.salvagnac@orange.fr

M.S.A. DU TARN

Madame TEILLIER ou Madame LAGARDE, Assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole, vous recevront uniquement sur rendez-vous.

Téléphoner à la MSA: 05 63 48 41 30

RESTOS DU CŒUR

571 ch. de la Rosière, Distribution le samedi : 9h30 - 11h30 Responsable Colette Boulay - 05 63 33 56 47 - 06 87 48 53 93 P. 34 | Vie pratiqueL'Écho du Tescou #145L'Écho du Tescou #145Vie pratique | P.35

SANTÉ

CABINET MÉDICAL

Sur rendez-vous (secrétariat le matin au 05 63 33 52 50)
Dr. Estelle PICARD = EP - Dr. Jacques SIRUGUE = JS

Lundi 9h - 12h : EP | 14h - 16h30 : JS | 16h30 - 19h : EP

Mardi 9h - 12h et 16h30 - 19h : EP Mercredi 9h - 12h et 16h30 - 19h : JS Jeudi 9h - 12h et 16h30 - 19h : JS

Vendredi 9h - 12h : EP | 14h - 16h30 : JS | 16h30 - 19h : EP

Samedi 9h - 12h : EP ou JS

En dehors de ces horaires, pour joindre un médecin de garde:

COMPOSER LE 3966

POUR UNE URGENCE VITALE: COMPOSER LE 15

CABINET DENTAIRE

Tél: 05 63 55 48 18

 $Dr.\ Nicolas\ CORMENIER,\ Chirurgien-dentiste$

3 avenue Caravin Cachin, Salvagnac

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 - 12h30 et 14h - 18h30

PHARMACIE

Christel CAMBON o5 63 33 50 07

Horaires: Lundi à Vendredi: 9h - 12h30 et 13h30 - 19h

Samedi: 9h - 13h

Pharmacie de Garde: 3237

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Martial Vella et Damien Trézéguet Avenue Caraven Cachin, 81630 Salvagnac

Tél: 05 63 40 50 21

LE CABINET INFIRMIER

2 allées Jean Jaures, 81630 Salvagnac Tel: 05 63 40 55 33 - infirmieres.salva@wanadoo.fr Laisser un message sur la boite vocale pour prendre rendez-vous

NUMÉROS D'URGENCE

CENTRE DE SECOURS DE SALVAGNAC

Tél: 05 63 40 57 23

ENEDIS

Ouverture compteur (demenagement) Tél : 05 67 80 90 93 DEPANNAGE : 09 72 67 50 81

SIAEP RABASTENS

Tél: 05 63 33 71 68

GENDARMERIE NATIONALE

Communauté de brigades de Rabastens La brigade de Rabastens, siège de la COB, est ouverte

du lundi au samedi : 8h - 12h et 14h - 19h,

le dimanche et les jours fériés : 9h - 12h et 15h - 18h.

Tel: 05 63 33 68 15.

cob.rabastens@gendarmerie.interieur.gouv.fr La brigade de Lisle sur Tarn est ouverte

Mercredi: 14 h - 19 h, samedi: 8 h - 12 h,

dimanche : 9 h - 12 h. Tel. 05 63 33 68 30.

La brigade de Salvagnac est ouverte le mercredi: 8h - 12h

Tel. 05 63 33 68 35

SERVICES

HORAIRES DE LA POSTE

05 63 33 51 61

Horaires	Matin	Après midi
Lundi	10h00 - 12h30	Fermé
Mardi	10h00 - 12h30	Fermé
Mercredi	10h00 - 12h30	Fermé
Jeudi	10h00 - 12h30	Fermé
Vendredi	10h00 - 12h30	Fermé
Samedi	10h00 - 11h15	Fermé

Levée du courrier

OBJETS TROUVÉS

Nous avons recueilli en mairie des objets trouvés récemment. Si vous souhaitez les récupérer, merci de vous présenter au secrétariat en nous décrivant l'objet, nous vous le remettrons contre signature. Faute de quoi, au bout d'un an et un jour, l'objet sera considéré comme n'appartenant à personne.

CRÉDIT AGRICOLE

Horaires: mercredi 9h00 - 11h00

Place de la Mairie, Salvagnac · Tél : 05 63 34 08 21

LA BIBLIOTHEQUE

Tél: 05 63 40 59 02

Mercredi.....10h00 - 12h00 et 14h30 - 16h30

Vendredi.....16h30 - 18h30 Samedi et dimanche...10h00 - 12h00

Vacances scolaires: mercredi et dimanche matin

SALVACONNECTÉ

Vous pouvez prendre contact au secrétariat de la mairie

MARCHÉS

Mercredi matin	Marché traditionnel, mercière
	Friperie le 2 ^e mercredi du mois
Mercredi	Marché de produits locaux
	17h - 19h (hiver) · 18h - 20h (été)
Vendredi matin	Boucher, mercière 1 fois par mois

RECENSEMENT MILITAIRE (OBLIGATOIRE)

Des jeunes ayant 16 ans (ou leurs parents) doivent venir en Mairie pour la délivrance de l'Attestation de Recensement (nécessaire à l'inscription pour certains examens...

CHAMBRE DE COMMERCE

Si vous êtes intéressés par la visite d'un conseiller d'entreprises, vous pouvez contacter le secrétariat du service « commerce » au 05 63 49 48 47 pour organiser un rendez-vous individuel.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

mercredi: 14h00 -18h00

vendredi: 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00

samedi: 9h00 - 12h00

CORRESPONDANTS DE LA DÉPÊCHE

M. Bartes - 06 08 53 23 08

CORRESPONDANT DU TARN LIBRE

Yves Raymond - o6 83 56 o8 85 - fynn.raymond@orange.fr

PAROISSE SAINT VINCENT DE PAUL

Père Philippe BASQUIN

Contact secrétariat paroissial : Tél : 05 63 41 83 62

TRANSPORT

SERVICE TAD (TRANSPORT À LA DEMANDE)

Le transport des usagers s'effectue le mercredi vers le marché de Salvagnac le mercredi après midi vers Gaillac le vendredi vers le marché de Gaillac le samedi vers le marché de Rabastens avec prise des usagers à leur domicile, en téléphonant préalablement au 0 805 60 81 00.

Tarifs : 2€ l'aller, 3€ l'aller/retour.

Carnets: 15€ / 10 voyages simples - 25€ / 10 voyages A/R

IGNE 721 - ALBI > MONTAUBAN	valable jusqu'au 31 août 2022
IOUDC CEANAINE	Lundi à Vandradi

PÉRIODES SCOLAIRES		Lundi a vendredi											Samedi	Dimanche et terie sa		
		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
VACANCES DE NOËL		•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
VACANCES TOUSSAINT - FÉVRI	IER - PÂQUES	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
PÉRIODE ÉTÉ		•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
ALBI	Halte Routière d₁ d⁵	05:25		07:30	10:00		13:45			19:30	21:00	07:30	10:00	15:15	10:00	15:
	Hôpital	05:27		07:32	10:02		13:47			19:32	21:02	07:32	10:02	15:17	10:02	15:
	Gare SNCF	05:28		07:33	10:03		13:48			19:33	21:03	07:33	10:03	15:18	10:03	15:
	Centre Universitaire	05:29		07:34	10:04		13:49			19:34	21:04	07:34	10:04	15:19	10:04	15:
MARSSAC	Rond point Lamartine	05:39		07:44	10:14		13:59			19:44	21:14	07:44	10:14	15:29	10:14	15:
	Rte de Toulouse	05:42		07:47	10:17		14:02			19:47	21:17	07:47	10:17	15:32	10:17	15:
LABASTIDE DE LEVIS	Durestat	05:43		07:48	10:18		14:03			19:48	21:18	07:48	10:18	15:33	10:18	15:
	Begout	05:44		07:49	10:19		14:04			19:49	21:19	07:49	10:19	15:34	10:19	15:
RIVIERES	Lacourtade	05:45		07:50	10:20		14:05			19:50	21:20	07:50	10:20	15:35	10:20	15:
	Les Favarels	05:47		07:52	10:22		14:07			19:52	21:22	07:52	10:22	15:37	10:22	15:
	Centre	05:48		07:53	10:23		14:08			19:53	21:23	07:53	10:23	15:38	10:23	15:
	Les vignes du bois	05:49		07:54	10:24		14:09			19:54	21:24	07:54	10:24	15:39	10:24	15:
GAILLAC	Crouzetterie	05:50		07:55	10:25		14:10			19:55	21:25	07:55	10:25	15:40	10:25	15:
	Les sept fontaines	05:51		07:56	10:26		14:11			19:56	21:26	07:56	10:26	15:41	10:26	15:
	Rond point	05:52		07:57	10:27		14:12			19:57	21:27	07:57	10:27	15:42	10:27	15:4
	Collège Camus - Pichery	05:53		07:58	10:28		14:13			19:58	21:28	07:58	10:28	15:43	10:28	15:4
GAILLAC	Gare Routière d, d√b	05:55	06:50	08:00	10:30	12:20	14:15	17:15	18:40	20:00	21:30	08:00	10:30	15:45	10:30	15:4
SALVAGNAC	St Pierre	06:13	07:08	08:18	10:48	12:28	14:33	17:33	18:58	20:18	21:48	08:18	10:48	16:03	10:48	16:0
BEAUVAIS SUR TESCOU	D999/D37	06:20	07:15	08:25	10:55	12:45	14:40	17:40	19:05	20:25	21:55	08:25	10:55	16:10	10:55	16:
MONTGAILLARD	Covoiturage	06:22	07:17	08:27	10:57	12:47	14:42	17:42	19:07	20:27	21:57	08:27	10:57	16:12	10:57	16:
ST NAUPHARY	Mairie	06:32	07:27	08:37	11:07	12:57	14:52	17:52	19:17	20:37	22:07	08:37	11:07	16:22	11:07	16:
MONTAUBAN	Fobio		07:42													
	Gare SNCF は、がも	06:47	07:57	08:52	11:22	13:12	15:07	18:07	19:32	20:52	22:22	08:52	11:22	16:37	11:22	16:

	Gare SNCF & &	06:47	07:57	08:52	11:22	13:12	15:07	18:07	19:32	20:52	22:22	08:52	11:22	16:37	11:22	16:37
JOURS SEMAINE		SEMAINE Lundi à Vendredi V Sa								Samedi		Dimanche et	manche et férié			
PÉRIODES SCOLAIRES			•	•	•	•	•	•	•	•			•	•		
VACANCES DE NOËL		•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	
VACANCES TOUSSAINT - FÉVE	RIER - PÂQUES	•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	
PÉRIODE ÉTÉ		•	•	•	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	
MONTAUBAN	Gare SNCF d d√b	06:00	06:50	08:00	12:20	13:15	14:25	17:30	18:30	21:15	23:15	09:00	12:20	18:30	12:20	
ST NAUPHARY	Mairie	06:15	07:05	08:15	12:35	13:30	14:40	17:45	18:45	21:30	23:15	09:15	12:35	18:45	12:35	
BEAUVAIS SUR TESCOU	D999/D37	06:25	07:15	08:25	12:45	13:40	14:50	17:55	18:55	21:40	23:35	09:25	12:45	18:55	12:45	
MONTGAILLARD	Covoiturage	06:27	07:17	08:27	12:47	13:42	14:52	17:57	18:57	21:42	23:37	09:27	12:47	18:57	12:47	
SALVAGNAC	St Pierre	06:34	07:24	08:34	12:54	13:49	14:59	18:04	19:04	21:49	23:44	09:34	12:54	19:04	12:54	
	Gare Routière d d√o	06:52	07:42	08:52	13:12	14:07	15:17	18:22	19:22	22:07	00:02	09:52	13:12	19:22	13:12	
	Lycée Victor Hugo	06:54	07:44		13:14	14:09				22:09	00:04	09:54	13:14	19:24	13:14	
	Collège Camus -Pichery	06:55	07:45		13:15	14:10				22:10	00:05	09:55	13:15	19:25	13:15	
	Rond point	06:56	07:46		13:16	14:11				22:11	00:06	09:56	13:16	19:26	13:16	
	Les sept fontaines	06:57	07:47		13:17	14:12				22:12	00:07	09:57	13:17	19:27	13:17	
	Crouzetterie	06:58	07:48		13:18	14:13				22:13	00:08	09:58	13:18	19:28	13:18	
RIVIERES	Les vignes du bois	06:59	07:49		13:19	14:14				22:14	00:09	09:59	13:19	19:29	13:19	
	Centre	07:00	07:50		13:20	14:15				22:15	00:10	10:00	13:20	19:30	13:20	
	Les Favarels	07:01	07:51		13:21	14:16				22:16	00:11	10:01	13:21	19:31	13:21	
	Lacourtade	07:02	07:52		13:22	14:17				22:17	00:12	10:02	13:22	19:32	13:22	
LABASTIDE DE LEVIS	Begout	07:03	07:53		13:23	14:18				22:18	00:13	10:03	13:23	19:33	13:23	
	Durestat	07:04	07:54		13:24	14:19				22:19	00:14	10:04	13:24	19:34	13:24	
MARSSAC	Route de Toulouse	07:05	07:55		13:25	14:20				22:20	00:15	10:05	13:25	19:35	13:25	
	Rond point Lamartine	07:07	07:57		13:27	14:22				22:22	00:17	10:07	13:27	19:37	13:27	1
ALBI	Centre Universitaire	07:18	08:08		13:38	14:33				22:33	00:28	10:18	13:38	19:48	13:38	
	Gare SNCF	07:19	08:09		13:39	14:34				22:34	00:29	10:19	13:39	19:49	13:39	
	Hôpital	07:21	08:11		13:41	14:36				22:36	00:31	10:21	13:41	19:51	13:41	
ALBI	Halte Routière 🔥 🔗	07:22	08:12		13:42	14:37				22:37	00:32	10:22	13:42	19:52	13:42	



SALVACONNECTÉ!

La majorité des démarches administratives nécessitent de plus en plus une bonne connaissance de l'outil informatique et une bonne connection internet. La Mairie de Salvagnac et le CCAS proposent un nouveau service pour vous accompagner dans la gestion de vos dossiers CAF, sécurité sociale, impôts, demande de carte grise, dossier de retraite etc.

Val Tarrière et Aude Lambert, membres bénévoles du CCAS, vous recevront sur rendez-vous les premier et troisième mardi du mois à la mairie. Possibilité de rendez- vous à domicile en cas d'impossibilité de se déplacer.

Vous pouvez prendre contact au secrétariat de la mairie au 05 63 33 50 18 ou par mail : mairie.salvagnac@orange.fr

N'hésitez pas à demander de l'aide pour votre déclaration d'impôts!